RAPPORT

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES QUATRE RIVIÈRES - HAUTE-SAVOIE

FAUCIGNY
FILLINGES
LA TOUR
MARCELLAZ
MÉGEVETTE
ONNION
PEILLONNEX
ST JEAN DE THOLOME
ST JEOIRE
VILLE-EN-SALLAZ
VIUZ-EN-SALLAZ

2025





SOMMAIRE







6 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

6 LE TERRITOIRE

6 LE SERVICE

7 POPULATION

7 LES MISSIONS

8 LES FAITS MARQUANTS

10 LES ÉQUIPEMENTS ET MOYENS MATÉRIELS

10 Les déchetteries
10 Le parc de conteneurs

11 RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

11 Les marchés

12 LA SYNTHÈSE DES FLUX

12 Les déchets collectés en quelques chiffres
12 Les tonnages et leur traitement

14 LA COLLECTE DES DÉCHETS

14 L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

14 Les différents flux triés
14 Les modes de collecte par flux
14 Les points d'apport volontaire
15 Fréquences de collecte OMR
15 Fréquences de collecte tri selectif

16 LE CIRCUIT DES DÉCHETS

17 LES COLLECTES SPÉCIFIQUES

17 Collecte des cartons des professionnels
17 Collecte des Textiles

18 BILAN DE LA COLLECTE

18 BILAN DE LA COLLECTE OMR

18 Répartition de la collecte OMR
19 Évolution quantité d'OMR par habitant et par an
19 Évolution de la quantité d'OMR totale (PAV+PAP) collectée par habitant et par an
20 OMR collectées en porte à porte
20 OMR collectées en points d'apport volontaire

21 BILAN DE LA COLLECTE TRI

21 Bilan global de la collecte des contenants
22 Bilan collecte cartons des professionnels
23 Collecte des textiles-linges-chaussures (TLC) avec Tri-Vallées

24 LES DÉCHETTERIES

24 LES DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES

25 Optimisation de la collecte en déchetterie
25 Les déchets pris en charge et non pris en charge

26 BILAN DES DÉCHETTERIES

26 Tonnages collectés en déchetterie
28 Fréquentation des sites
29 Les rotations
30 Apports des professionnels

31 L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE

31 Les composteurs

32 LE TRAITEMENT

32 INCINÉRATION

32 VALORISATION DU TRI SÉLECTIF

32 VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES

34 INDICATEURS FINANCIERS

34 MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

35 MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVIECE

38 MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES DU SERVICE

38 MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

40 MONTANT ANNUEL GLOBAL DES RECETTES DU SERVICE

40 ÉQUILIBRE DÉPENSES / RECETTES

41 MONTANT DES VERSEMENTS AU TITRE DES ADHÉSIONS AUX SYNDICATS

42 MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC

44 Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets assimilés
44 Montant facturé aux entreprises (redevance spéciale)
45 Montant des aides reçues des éco-organismes agréés Écosystem / Récylum (ESR)
45 Tonnes colectées et montants reversés sur les deux sites
46 Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation
46 Montant des recettes perçues au titre des adhésions aux syndicats

ÉDITO DU VICE-PRÉSIDENT

L'année 2025 a marqué une nouvelle étape dans l'évolution du service Déchets de la Communauté de Communes des Quatre Rivières. Dans la continuité des orientations engagées ces dernières années, nous avons poursuivi la modernisation de notre organisation et de nos équipements, avec un objectif constant : améliorer la qualité du service rendu aux habitants tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement.

Le déploiement des points d'apport volontaire s'est poursuivi sur l'ensemble de nos onze communes, avec l'installation de nombreux conteneurs enterrés et semi-enterrés. Cette évolution progressive de nos modes de collecte permet notamment de réduire les contraintes liées au ramassage en porte-à-porte, d'améliorer les conditions d'exploitation et d'adapter notre organisation aux spécificités de notre territoire.

Plusieurs investissements importants ont également été engagés :

- **La poursuite du renouvellement et du développement du parc de conteneurs ;**
- **L'acquisition d'un camion-grue dédié à la collecte des ordures ménagères ;**
- **L'acquisition d'un véhicule relais afin de sécuriser la continuité de nos collectes ;**
- **Le lancement des travaux du futur pôle déchets et environnement de Peillonnex.**

L'année 2025 constitue ainsi une nouvelle étape importante avec **la reprise, depuis le 1er janvier, de la collecte des ordures ménagères en points d'apport volontaire avec les moyens humains et matériels de l'intercommunalité**. Cette évolution vient compléter la reprise en gestion directe du porte-à-porte engagée en août 2024 et renforce progressivement notre autonomie dans l'exploitation du service.

Les résultats de collecte témoignent également de l'évolution des pratiques sur notre territoire. En 2025, les tonnages d'emballages et de verre collectés ont progressé de 4,24 %, confirmant l'amélioration du geste de tri des habitants. Les ordures ménagères résiduelles se stabilisent, tandis que les apports en déchetterie continuent de progresser. Ces résultats nous rappellent que la prévention et la réduction de nos déchets doivent rester des priorités pour les années à venir.

Au-delà des investissements matériels et de l'évolution de nos modes de collecte, **nous poursuivons également nos efforts pour optimiser le fonctionnement des deux déchetteries intercommunales, développer les filières de valorisation et accompagner les habitants dans leurs pratiques de tri et de réduction des déchets.**

Ces transformations s'inscrivent dans **une volonté de construire un service public durable, adapté aux besoins de notre territoire et financièrement soutenable**. Elles sont rendues possibles grâce à l'engagement quotidien des agents du service, au travail de nos partenaires et à la mobilisation des élus des onze communes.

Je tiens à remercier l'ensemble des équipes et des partenaires qui contribuent chaque jour au bon fonctionnement de ce service public essentiel, ainsi que les habitants pour leur participation aux efforts collectifs de tri et de prévention.

Ensemble, continuons à faire évoluer notre service Déchets pour répondre aux enjeux environnementaux, économiques et territoriaux de demain.



Le Nouveau Président de la Communauté de communes des Quatre Rivières, Pascal POCHAT-BARON, Maire de la commune de Viuz-en-Sallaz. Pascal POCHAT-BARON était vice-président en charge des déchets sous l'ancienne mandature.



PRÉAMBULE

Le Code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par décret n°2015-1827, impose aux collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ». Il est présenté par le président de la collectivité au conseil communautaire et accessible par les usagers.

Ce rapport annuel vise à :

- **Informer les usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service, afin de favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.**
- **Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence et d'accompagnement à la prise de décision, les données existantes dans ce domaine et spécifiques à notre territoire.**

Le présent rapport a été établi en s'appuyant sur les préconisations formulées par l'ADEME dans son guide traitant du « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

Une Communauté de Communes est un établissement public de coopération intercommunale créé pour fédérer plusieurs communes autour d'un projet de développement commun, en mutualisant leurs moyens. Elle exerce des compétences transférées par les communes membres. Ici, la Communauté de communes des Quatre Rivières gère la collecte et le traitement des déchets depuis 2015.

LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes des Quatre Rivières, créée en 1993, est composée de onze communes pour une superficie de 135 km² : Faucigny, Fillinges, Marcellaz, Mégevette Onnion, Peillonnex, Saint-Jean de Tholome, Saint-Jeoire, La Tour, Viuz-en-Sallaz et Ville-en-Sallaz. Au 1er janvier 2025, le territoire de la Communauté de Communes des Quatre Rivières comptait 20 555 habitants.

EN 2025

20 555 HABITANTS

11 COMMUNES

2 COMMISSIONS THÉMATIQUES

147 AVIS SUR LES DEMANDES D'URBANISME

623,20KG DE DÉCHETS PRODUITS PAR AN ET PAR HABITANTS

TAUX DE VALORISATION : MATIÈRE 58,71 % / ÉNERGÉTIQUE 35,39 %



LE SERVICE

Sur l'ensemble de son territoire, la Communauté de Communes prend en charge la collecte des déchets des ménages. Elle prend également en charge les déchets des professionnels (artisans, commerçants, administrations, associations...), lorsqu'il s'agit de déchets assimilés. Les déchets assimilés sont des déchets non ménagers, mais qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.

POPULATION

Sur l'ensemble de son territoire, la Communauté de communes prend en charge la collecte des déchets des ménages.

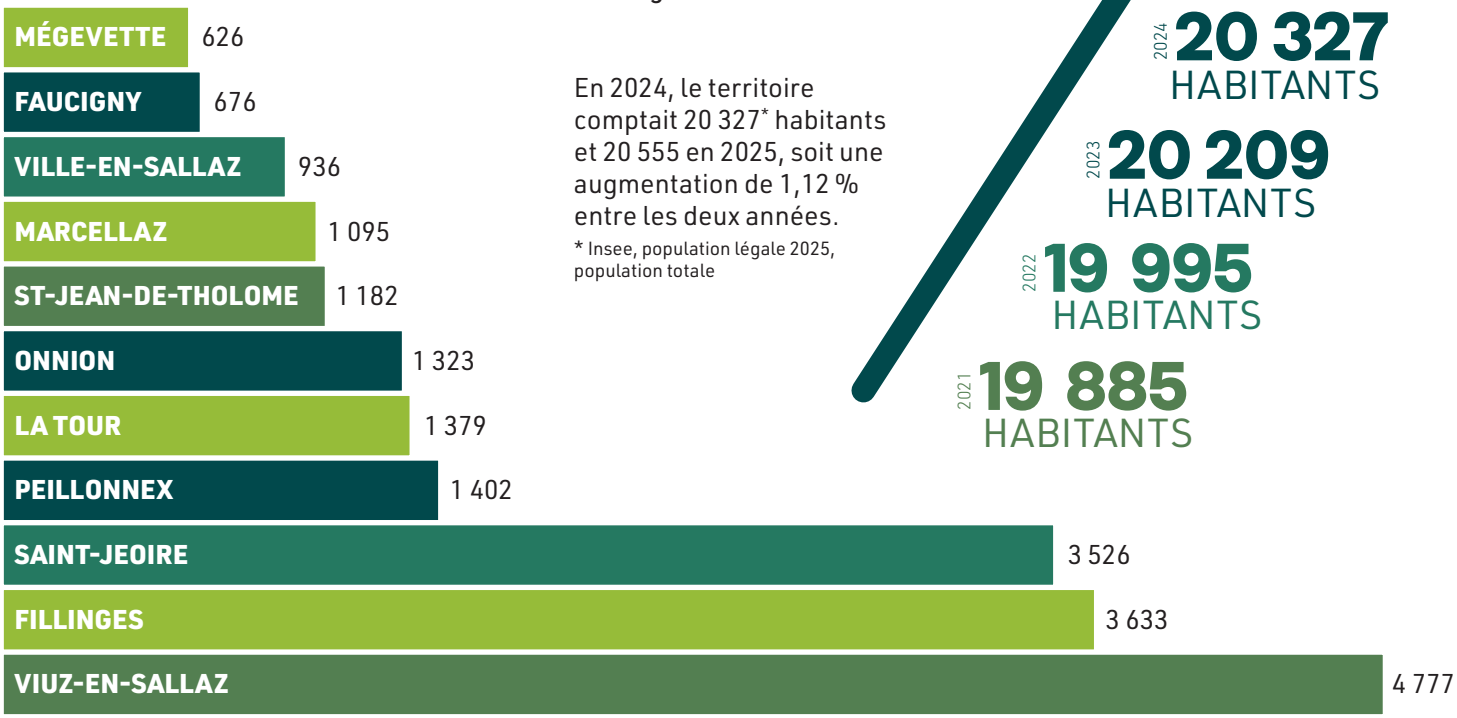

En 2024, le territoire comptait 20 327* habitants et 20 555 en 2025, soit une augmentation de 1,12 % entre les deux années.

* Insee, population légale 2025, population totale

HABITANTS AU 1ER JANVIER 2025

LES MISSIONS

La Communauté de communes des Quatre Rivières est chargée de l'ensemble des opérations liées à l'élimination des déchets ménagers et assimilés :

•Prévention des déchets : réduction des quantités et de la nocivité des déchets produits.

• Collecte des déchets résiduels (ordures ménagères classiques), des déchets alimentaires et des déchets recyclables (papiers/ emballages et verre) : collecte en porte-à-porte et en apport volontaire.

• Tri et valorisation des déchets.

• Gestion des deux déchetteries réparties sur le territoire.

• Information et communication sur le tri et la prévention des déchets.

Une partie de ces missions sont déléguées à des prestataires, décrits en p. 11 de ce rapport.

Le périmètre de ce service concerne les usagers suivants :

• les ménages qui habitent sur le territoire des onze communes membres des Quatre Rivières ;

• les professionnels (artisans, commerçants, activités tertiaires), dans la limite de la définition des déchets assimilés et des volumes acceptés à ce titre ;

• les établissements publics.

Depuis le 1er janvier 2017, l'intercommunalité déploie auprès des professionnels implantés sur le territoire la redevance spéciale, qui vise à couvrir financièrement la prise en charge de ces déchets ménagers assimilés.

EN 2025

22 RÉUNIONS DÉCHETS/ URBANISME

147 AVIS DONNÉS SUR LES DEMANDES D'URBANISME

zoom sur...

LES AVIS URBANISME-DÉCHETS

Au-delà des projets publics d'implantation de conteneurs enterrés et semi-enterrés, les nouveaux PLU des communes prévoient la possibilité de demander l'implantation de conteneurs enterrés ou semi-enterrés dans le cadre de projets privés (résidence), en remplacement d'une collecte des déchets en bacs roulants. Depuis décembre 2017*, une commission technique déchets a été mise en place.

Elle examine les dossiers de permis de construire et autres autorisations d'urbanisme visant à la création de logements ou de surfaces bâties générant une production d'ordures ménagères ou assimilées.

La commission rend des avis formalisés par écrit où elle donne les modalités de ramassage et les prescriptions techniques pour la pose de contenants de pré-collecte.

** En vertu de l'article R 423-50 et suivants du Code de l'urbanisme.*

LES FAITS MARQUANTS 2025

Mai – **Le Sydeval arrête la distribution des composteurs qui revient à la charge de l'intercommunalité**

Toute l'année
Pose de conteneurs enterrés et semi enterrés sur toutes les communes, et arrêt du PAP progressif dans les secteurs qui nécessitent des manœuvres difficiles (Points noirs de collecte)



Septembre – **Achat d'un camion d'occasion qui servira de relais pour la collecte en grue des ordures ménagères.**

Juillet - **Livraison du camion-grue affecté à la collecte des ordures ménagères, opérationnel depuis le 1er janvier 2026.**



Octobre – **Début de la construction du pôle déchets à Peillonnex**



janvier 2026 **- Reprise de la collecte des ordures ménagères en grue avec les moyens techniques et humains de l'intercommunalité**



Décembre **- 30 % des ordures ménagères collectées en PAV contre 70 % en PAP**

Plusieurs faits marquants se sont produits cette année et peuvent avoir un lien avec l'évolution des tonnages collectés.

- L'acquisition des conteneurs auprès de nos prestataires Astech et SULO pour un montant de 450 102 €
- Les travaux de pose des conteneurs, ainsi que les finitions pour un montant de 280 366 €
- l'achat d'un camion relais pour la collecte en grue pour un montant de 70 000 €
- Le début des travaux du pôle déchets à Peillonnex pour un montant de 236 531 €

Au-delà de ces investissements qui auront un impact certain sur la qualité du service rendu aux usager et sur son prix, nous avons pu constater les faits suivants :

- Une stagnation du tonnage total des ordures ménagères collectés en porte-à-porte et en points d'apport volontaire. 4 104 tonnes ramassées en 2024 contre 4 116 tonnes en 2025, soit une évolution de + 0,30 % entre 2024 et 2025 ;
- Une hausse du tonnage issu de la collecte sélective : 1525,80 tonnes collectées en 2025 contre 1 463,79 tonnes en 2024, soit une évolution de + 4,24 % ;
- Le tonnage total collecté par les déchetteries a augmenté de +3,5 %. Ce sont 7 217,33 tonnes qui ont été collectés en 2025 contre 6 973,37 tonnes en 2024.

On remarquera également une forte hausse du tonnage des cartons des professionnels collectés en porte à porte (toutes les 2 semaines) : + 16,34 % avec 48,54 Tonnes collectées contre 41,75 en 2024.

Concernant la collecte des Textiles Linges Chaussures (TLC), on constate une nette diminution du tonnage. La tendance amorcée en 2022 s'accentue : 2025 (-5,87%) ; 2024 (-1,02 %) 2023 (-6,54 %). On peut interpréter ce résultat par le fait que les citoyens réduisent leurs déchets textiles en favorisant le réemploi ou la revente par des plateformes, et que les habitudes de consommateurs sont en évolution avec des achats plus raisonnés.

Au chapitre financier, la dynamique continue car le service déchets à réussi à dégager pour la troisième année consécutive un excédent de fonctionnement de + 123 446 €

LES ÉQUIPEMENTS ET MOYENS MATÉRIELS

Même si une majorité des actions en rapport avec les déchets sont assurées par des prestataires et des partenaires, l'intercommunalité dispose d'équipements pour la gestion des déchets de son territoire.

LES DÉCHETTERIES

Les déchetteries assurent : accueil des usagers, séparation et orientation des déchets vers les unités de valorisation, de traitement ou d'enfouissement correspondantes. L'année 2024 a été marquée par la pleine exploitation des rollpack pour compacter le contenu des bennes des déchetteries de Viuz / Peillonnex et de Saint-Jeoire.

La Communauté de communes est propriétaire des déchetteries. La gestion est déléguée (voir page suivante).



SAINT JEOIRE

- Ouverte depuis juillet 2019
- 158 route de la Pallud 74490 Saint-Jeoire
- Ouverte 5 jours / 7



VIUZ / PEILLONNEX

- Ouverte depuis novembre 2022
- 1 038 rue de l'Industrie - 74250 Viuz-en-Sallaz
- Ouverte 5 jours / 7

LE PARC DE CONTENEURS

Sur les onze communes, à fin 2024, sont au total disposés 246 conteneurs de tri sélectif et 123 conteneurs pour les ordures ménagères (OMR), ces 369 conteneurs sont répartis sur 103 points d'apport volontaire.

La collecte du tri sélectif est assurée uniquement au moyen de points d'apport volontaire (PAV) mis à disposition des usagers, composés en majorité de colonnes aériennes, ou de conteneurs enterrés ou semi-enterrés. La Communauté de communes en assure aussi le nettoyage et l'entretien.



NOMBRE DE CONTENEURS PAR TYPE ET RÉPARTITION PAR FLUX

LE PARC EN 2025

MISE EN SERVICE DE...

44 CONTENEURS ENTERRÉS

24 CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS

4 COLONNES AÉRIENNES

DONT **40** DÉDIÉS AUX OMR

~ **38,82 % du parc en colonnes aériennes**

~ **34,12 % du parc en conteneurs enterrés**

~ **27,06 % du parc en conteneurs semi-enterrés**

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Pour assurer la compétence de collecte des déchets sur son territoire, la Communauté de communes a choisi de déléguer cette tâche à des prestataires privés via la passation de marchés publics.

La compétence de traitement des ordures ménagères (sous compétences « incinération » et « tri sélectif ») de la Communauté de communes des Quatre Rivières a été déléguée au Sydeval pour ses onze communes.

LES MARCHÉS

Depuis Aout 2023 La Communauté de Communes assure la collecte via 2 moyens :

-Des marchés publics de prestations de service, dont les sociétés Chablais Service Propreté (emballages), Trigénium (verre) et COVED (cartons des pros) sont titulaires.

-Les moyens techniques et humains de la SPL 2D4R pour la collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte

Ce marché est décomposé en 3 lots :

- lot n° 1 : collecte des emballages détenu par l'entreprise CSP du 05/10/2024 au 04/10/2026
- lot n° 2 : collecte des cartons des professionnels en porte-à-porte, détenu par COVED du 01/01/2023 au 31/12/2026
- lot n° 3 : Collecte des emballages en verre détenu par TRIGENIUM du 05/10/2024 au 04/10/2026

Le centre d'exploitation de la COVED est situé à Cluses, celui de Trigénium sur Annecy et celui de CSP sur Brenthonne.

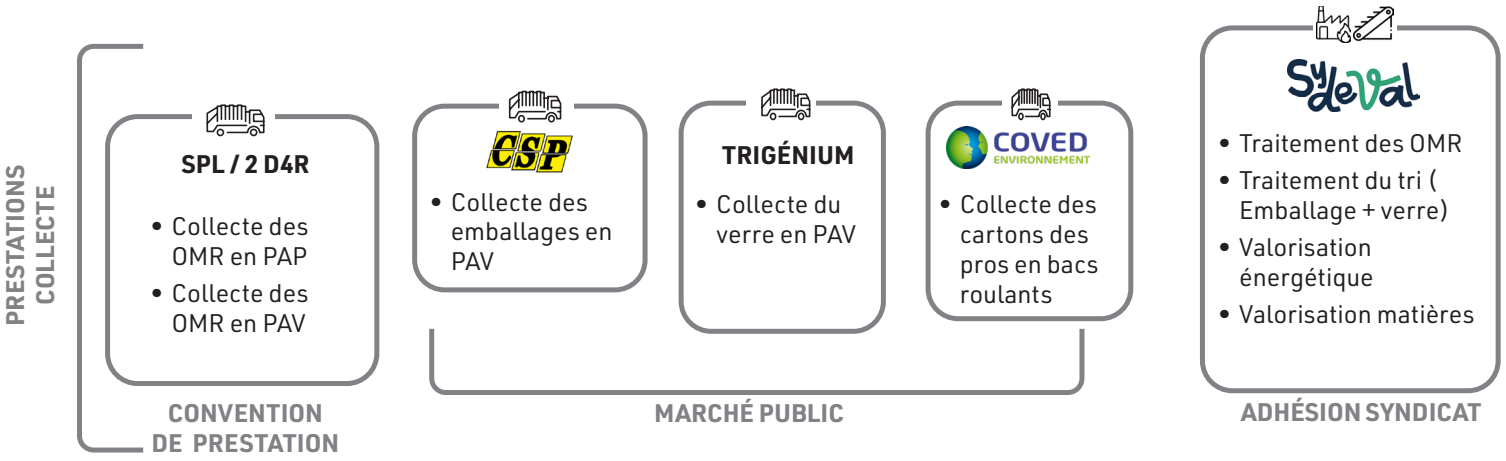

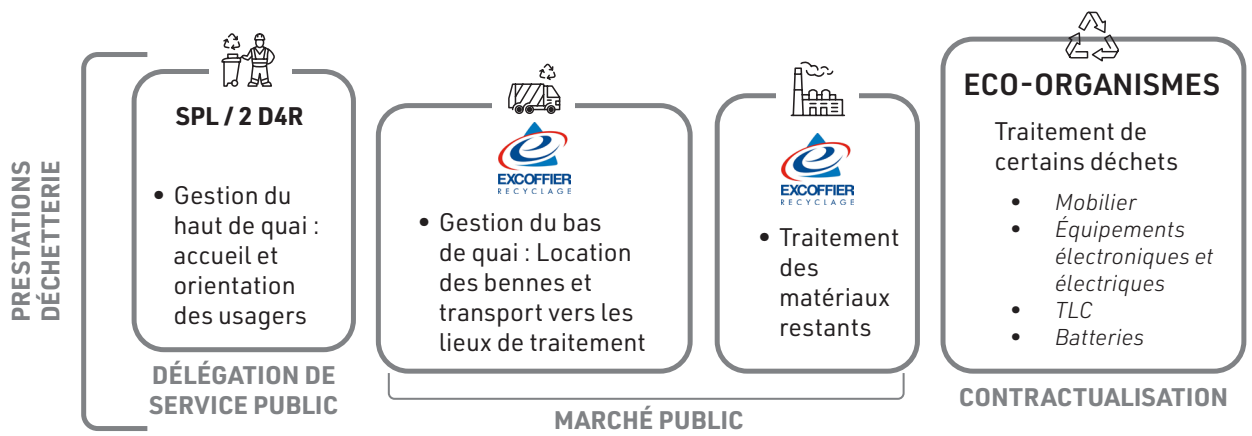

LA SYNTHÈSE DES FLUX

LES DÉCHETS COLLECTÉS EN QUELQUES CHIFFRES

	2023		2024		2025		Evolution 2024 - 2025	
	Tonnes	kg / hab	Tonnes	kg / hab	Tonnes	kg / hab	Tonnes	%
Tonnages collectés sur le territoire des Quatre Rivières	12315,66	609,41	12 674,61	623,54	12 994,82	632,20	**320,21**	**2,53%**
OM Porte à porte	3652	180,73	3 189,50	156,91	2 866,74	139,47	**-322,76**	**-10,12%**
OM Point d'Apport Volontaire (PAV)	535	26,46	914,52	44,99	1 249,45	60,79	**334,93**	**36,62%**
TRI Point d'Apport Volontaire (PAV) (2 flux)	1404	69,48	1 463,79	72,01	1 525,80	74,23	**62,01**	**4,24%**
Déchetteries	6584,19	325,80	6 973,72	343,08	7 217,33	351,12	**243,61**	**3,49%**
TLC	91,74	4,54	91,33	4,49	86,93	4,23	**-4,40**	**-4,81%**
Cartons professionnels	48,57	-	41,75	-	48,57	2,36	**6,82**	**16,34%**

LES TONNAGES ET LEURS TRAITEMENTS

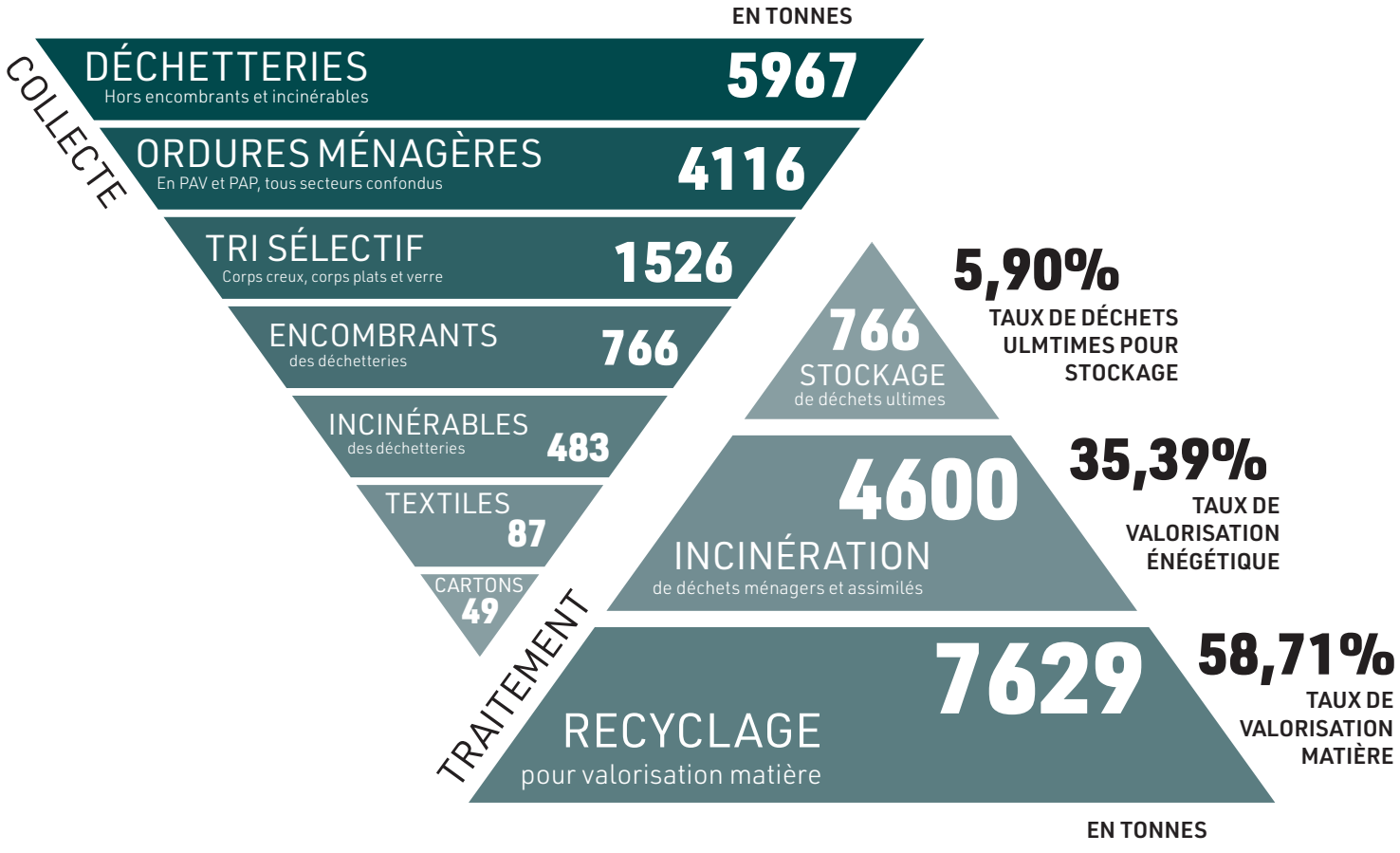





LA COLLECTE DES DÉCHETS

Le service de gestion et de prévention des déchets de la Communauté de communes des Quatre Rivières pilote la politique déchets pour le compte des onze communes et assure l'intermédiaire avec les prestataires de gestion et de traitement des déchets.

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

LES DIFFÉRENTS FLUX TRIÉS

L'organisation du tri pour les particuliers diffère en termes de contenants, mais reste homogène en matière de consignes de tri selon les différents flux :

- Les emballages : bouteille, flacon, boîte de conserve, papier et cartons fins et de petite dimension…
- Le verre : pots et bocaux
- Les ordures ménagères résiduelles (OMR) : déchets restants après le tri des ménages*

**hors déchets spéciaux et encombrants (voir chapitre consacré aux déchetteries)*

Les consignes de tri détaillées sont disponibles sur les conteneurs ou dans des guides de tri édités par le syndicat de traitement.

LES MODES DE COLLECTE PAR FLUX

L'organisation de la collecte pour les ordures ménagères résiduelles diffère selon les secteurs : en porte-à-porte ou en apport volontaire. La collecte des déchets recyclables (emballages et verre) est exclusivement réalisée par apport volontaire. La collecte des OMR est assurée en porte-à-porte sur une majorité du territoire. Dans certains cas (impossibilité physique et/ou technique de collecte, voirie privée, habitat isolé, inaccessibilité l'hiver…) ont été mis en place des points de regroupement de proximité permettant aux usagers de déposer leurs OMR soit dans des contenants restant en permanence sur le point (bacs roulants, conteneurs semi-enterrés ou conteneurs enterrés), soit d'apporter leurs bacs roulants individuels sur le point la veille du jour de la collecte, et de les rentrer ensuite. Concernant le ramassage du tri sélectif, le ramassage se fait pour l'ensemble du territoire en points d'apport volontaire. Pour cela, des conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés sont mis à disposition sur des lieux de vie et de passage. Les usagers doivent séparer les matières en deux flux : les emballages plastiques et aluminium, papiers et cartons dans les conteneurs jaunes, et le verre (Pots, bouteilles et bocaux) dans le conteneur vert. A ce jour, il n'existe aucun ramassage en porte à porte-à porte pour le tri sélectif.

Suite à la liquidation judiciaire d'Ecodéchets, la CC4R a fait le choix d'assurer cette prestation par ses propres moyens, en recrutant du personnel et en louant des véhicules dédiés. Devant la difficulté pour trouver des loueurs de matériel en août, les communes de Mégevette et d'Onnion ont fait le choix d'arrêter définitivement le ramassage en PAP au profit du déploiement de PAV.

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

119 points d'apport volontaire (PAV) sont répartis sur le territoire

- Les 163 conteneurs d'OM sont répartis sur 86 de ces points
- Les 173 conteneurs d'emballages sont répartis sur 73 de ces points
- Les 89 conteneurs verre sont répartis sur 74 de ces points

CITEO recommande d'avoir **UN** point de tri pour **300 habitants en zone rurale** et **UN point de tri pour 250 habitants en zone urbaine**.

La Communauté de commune des Quatre Rivières atteint cet objectif avec un point de tri pour 299 habitants en moyenne.

FRÉQUENCES DE COLLECTE OMR

La collecte est **assurée une fois par semaine pour toutes les communes**.

Il existe des exceptions :

Dans les communes de **Mégevette** et d'**Onnion**, **la collecte en porte-à-porte a été totalement interrompue au profit de l'apport volontaire**. Suite à ce choix moins impactant financièrement pour la Communauté deCommunes des Quatre Rivières, **ces 2 communes bénéficient d'un taux préférentiel sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (TEOM) a **8,84 %** au lieu de 9,50 %.

Pour des raisons liées à la reprise de la situation connue au moment de la prise de compétence « Déchets » par la Communauté de communes des Quatre Rivières au 1er janvier 2015, il existe quelques points de regroupement ou établissements qui sont collectés deux fois par semaine, soit toute l'année, soit sur la saison haute (vacances scolaires), pour l'une des raisons suivantes :

- Points de regroupement ne permettant pas d'absorber les pics de production de déchets,
- Nature de l'activité de l'établissement, propice à générer des nuisances.
- Activités soumises à une forte saisonnalité.

Un secteur de collecte sur le massif des Brasses a été intégré aux circuits de collecte en porte-à-porte existants au 1er janvier 2020. Il permet de collecter les ordures ménagères dans le hameau des places et sur le massif des Brasses. Cette collecte a été interrompue suite à la pose de conteneurs de pré-collecte semi enterrés sur le massif des Brasses en novembre 2025.

FRÉQUENCES DE COLLECTE TRI SÉLECTIF

La Communauté de communes assure la collecte au travers des moyens humains de la SPL 2d4R. Les véhicules de collecte sont mis à disposition de la SPL par la Communauté de Communes. Les conteneurs d'emballages sont collectés en moyenne une fois par semaine. Certains points à risque de débordement le sont 2 fois par semaine. Les conteneurs de verre sont collectés en moyenne une semaine sur deux.

Certains conteneurs se remplissant très vite du fait de leur situation géographique (à proximité immédiate d'une déchetterie, lieu de passage, carrefour routier) et peuvent être collectés jusqu'à neuf fois par mois en cas de besoin.

LA COLLECTE

69,66% EN PORTE À PORTE

30,34% EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE



« Je me gare, je dépose mes déchets et je repars »

LE CIRCUIT DES DÉCHETS 2025

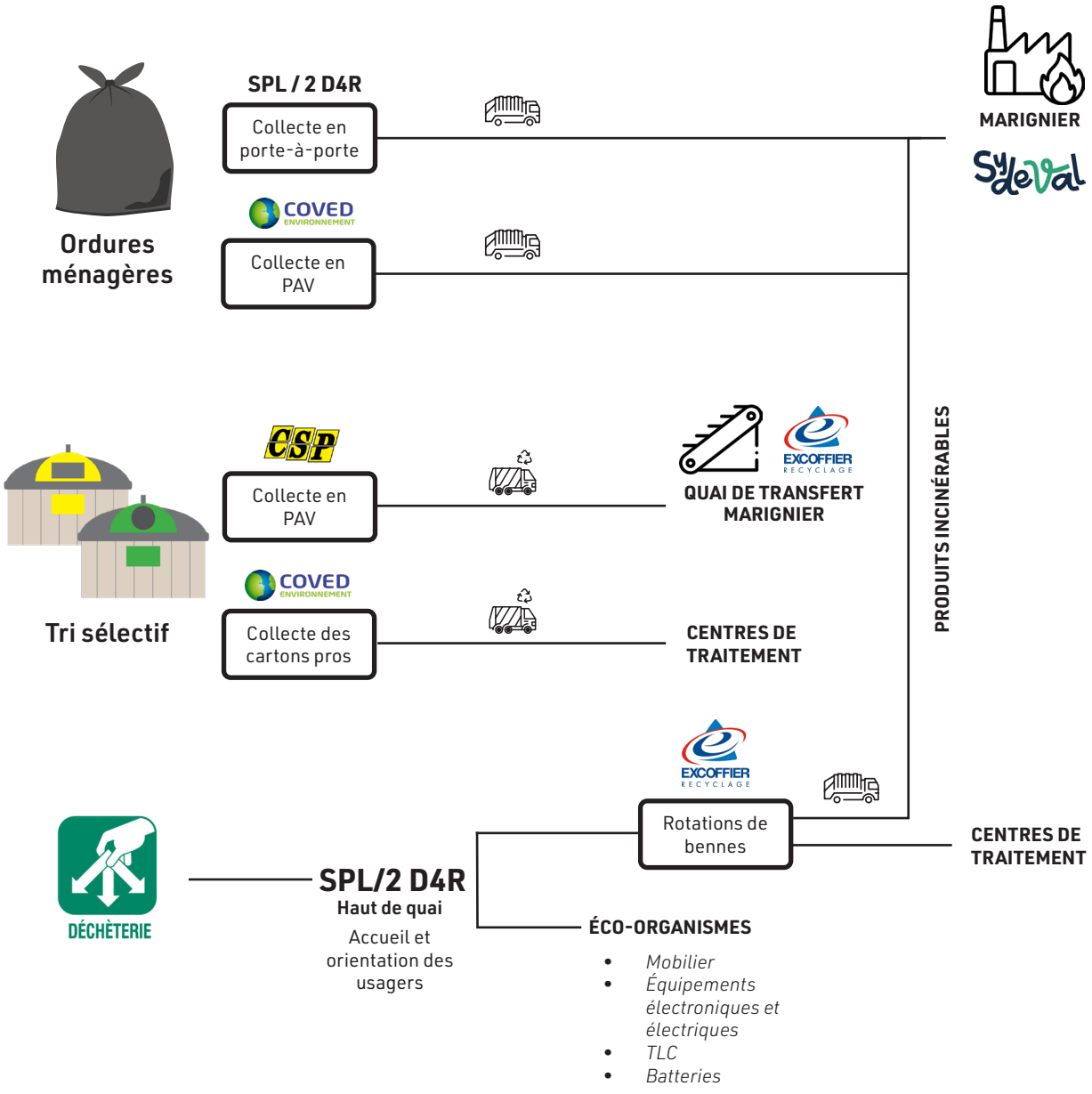

LES COLLECTES SPÉCIFIQUES

48,57 TONNES COLLECTÉES ET VALORISÉES



Ce marché prend fin le 31 décembre 2026.

COLLECTE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS

En amont du transfert de la compétence « Déchets » à la communauté de communes des Quatre Rivières au 1er janvier 2015, il existait une collecte de cartons des professionnels proposée à titre gratuit à une vingtaine de producteurs, directement initiée par la commune de Viuz en Sallaz avec le prestataire COVED. La commune de Viuz était alors en charge de la collecte des ordures ménagères pour son propre compte.

Lors de la prise de compétence, la communauté de communes a fait le choix de poursuivre cette collecte sous le format existant dans un premier temps, en vue de l'étendre éventuellement dans un second temps.

Cette collecte est assurée en porte-à-porte à raison d'une fois toutes les deux semaines, le vendredi matin. Fin 2025, elle concerne 56 professionnels, situés dans des zones d'activités sur les communes de Viuz-en-Sallaz, Saint-Jeoire, La Tour et Peillonnex. L'intercommunalité assure cette collecte au travers d'un marché public de prestations de services, dont la société COVED est titulaire depuis le 1er janvier 2023.

643 TONNES COLLECTÉES DEPUIS 2015

COLLECTE DES TEXTILES

La collecte des textiles, linges et chaussures (TLC) est assurée par Tri-Vallées, et soutenue par l'éco-organisme Refashion. Elle se fait par le biais de bornes textiles implantées dans des emplacements stratégiques du territoire (1 à 3 par commune). Les bornes implantées depuis novembre 2017 ont permis de collecter 643 tonnes de textiles depuis leur implantation.



BILAN DE LA COLLECTE

Le bilan de la collecte présente les chiffres clés et les évolutions des différentes collectes de déchets du territoire.

+ 0,3%
DU TONNAGE GLOBAL DES OMR

En 2025, la tendance amorcée en 2024 se confirme avec une amélioration de la collecte des emballages et du verre de + 2,22 kg par habitant et par an. Concernant les ordures ménagères résiduelles incinérées, le territoire de la CC des Quatre Rivières est avec celui de la CC Faucigny-Glières, les 2 Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérant du SYDEVAL à avoir enregistré une hausse de leurs tonnages, avec :

- + 1,52 % par rapport à 2024 pour la CC4R
- + 5,90 % par rapport à 2024 pour la CCFG
- -3,90% par rapport à 2024 pour la 2CCAM
- -5,70% par rapport à 2024 pour la CCMG

Les bilans de collecte sont présentés de manière globale pour les onze communes.

BILAN DE LA COLLECTE OMR

RÉPARTITION DE LA COLLECTE OMR

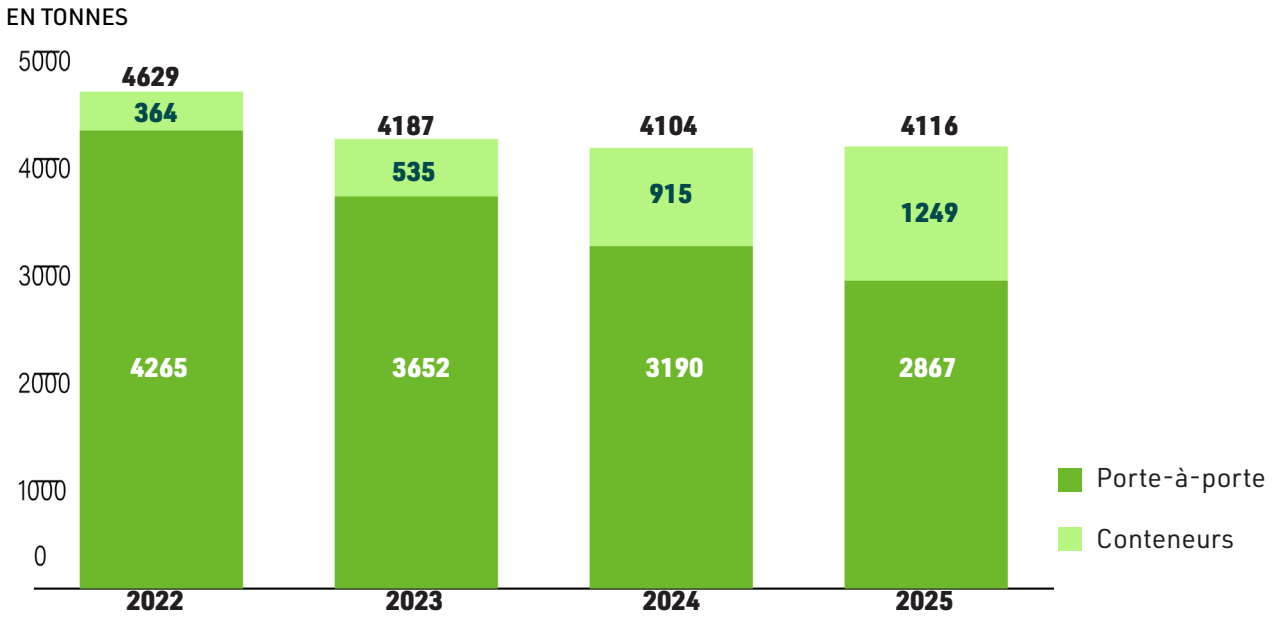

NOMBRE DE TONNES OMR COLLECTÉES SUR LE TERRITOIRE

Le poids collecté via les points d'apport volontaire (PAV) augmente chaque année. Il passe de 274 en 2020 à 1249,5 tonnes en 2025, soit une hausse de plus de 4,5 fois en 5 ans, avec une progression particulièrement forte entre 2023 et 2024 (+380 Tonnes). Cela est dû à une volonté de réduire la collecte en porte-à-porte au profit du ramassage en PAV et à l'accélération forcée du plan de déploiement des conteneurs suite à la liquidation d'Eco-déchets (Juillet 2024).

4 116
TONNES COLLECTÉES

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ D'OMR PAR HABITANT ET PAR AN

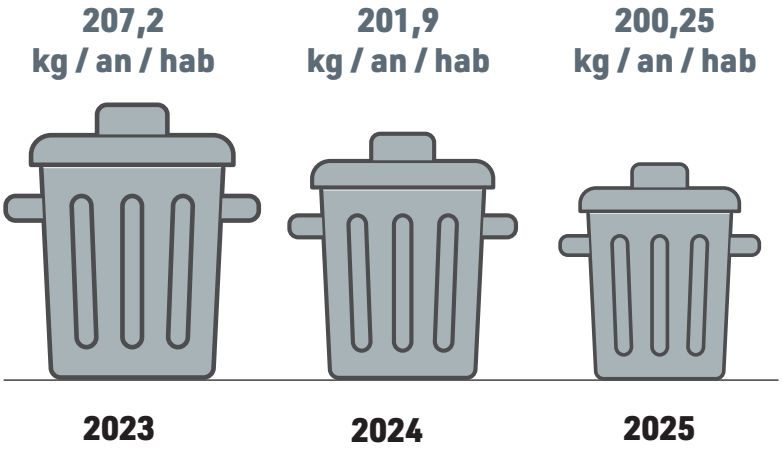

La diminution des OMR par habitant se poursuit de 231,5 kg/an/hab en 2022 à 200,25 kg/an/hab en 2025, soit une baisse totale de 13,50 % sur 4 ans.

Il est constaté un ralentissement de la baisse, avec une réduction de 1,65 kg (-0,8 %), contre 31,25 kg (-13,5 %) entre les années 2022 et 2025.

La baisse importante entre 2022 et 2023 est essentiellement due au changement de prestataire et aux problèmes de non collecte récurrents pendant tout le premier semestre. Entre 2023 et 2024, la diminution est plus modérée, avec une augmentation importante de la qualité du service rendu aux citoyens. Enfin, un plafond est atteint entre les années 2024 et 2025 puisque la baisse générale de la production est inférieur à 1%

En Auvergne-Rhône-Alpes, le ratio est de 216 kg / habitant INSEE en 2022, avec une baisse de -17% depuis 2010. Source : ORDEC en Auvergne-Rhône-Alpes - Synthèse Données 2022, Enquêtes 2023

Source : ORDEC en Auvergne-Rhône-Alpes - Synthèse Données 2022, Enquêtes 2023

EVOLUTION DE LA QUANTITÉ D'OMR TOTALE (PAV+PAP) COLLECTÉE PAR HABITANT ET PAR AN

Concernant les tonnages collectés en 2025, la tendance générale est la stabilisation de production. La valeur passe de 271,5 kg/hab/an en 2016 à 200,25 kg/hab/an en 2025, soit une baisse de 26,3 % en 10 ans. Concernant les tonnages collectés en 2025, la tendance générale est à la stabilisation de la production. Cette évolution peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

1. extensions des consignes de tri et facilitation du geste de tri qui retire une partie des déchets recyclable des poubelles d'ordures ménagères ;
2. moins de problèmes de débordement et plus de réactivité du service de collecte, ce qui encourage les usagers à trier ;
3. l'augmentation de la population ;
4. crise économique et inflation, ce qui peut engendrer un changement de comportement dans la consommation des ménages (moins de jetable, plus de durable) ;

La stabilisation de la quantité d'ordures ménagères produites en 2025 marque un seuil minimal atteint, nécessitant d'autres leviers pour poursuivre la réduction (tarification incitative, compostage obligatoire, multiplication des points de collecte, etc.)

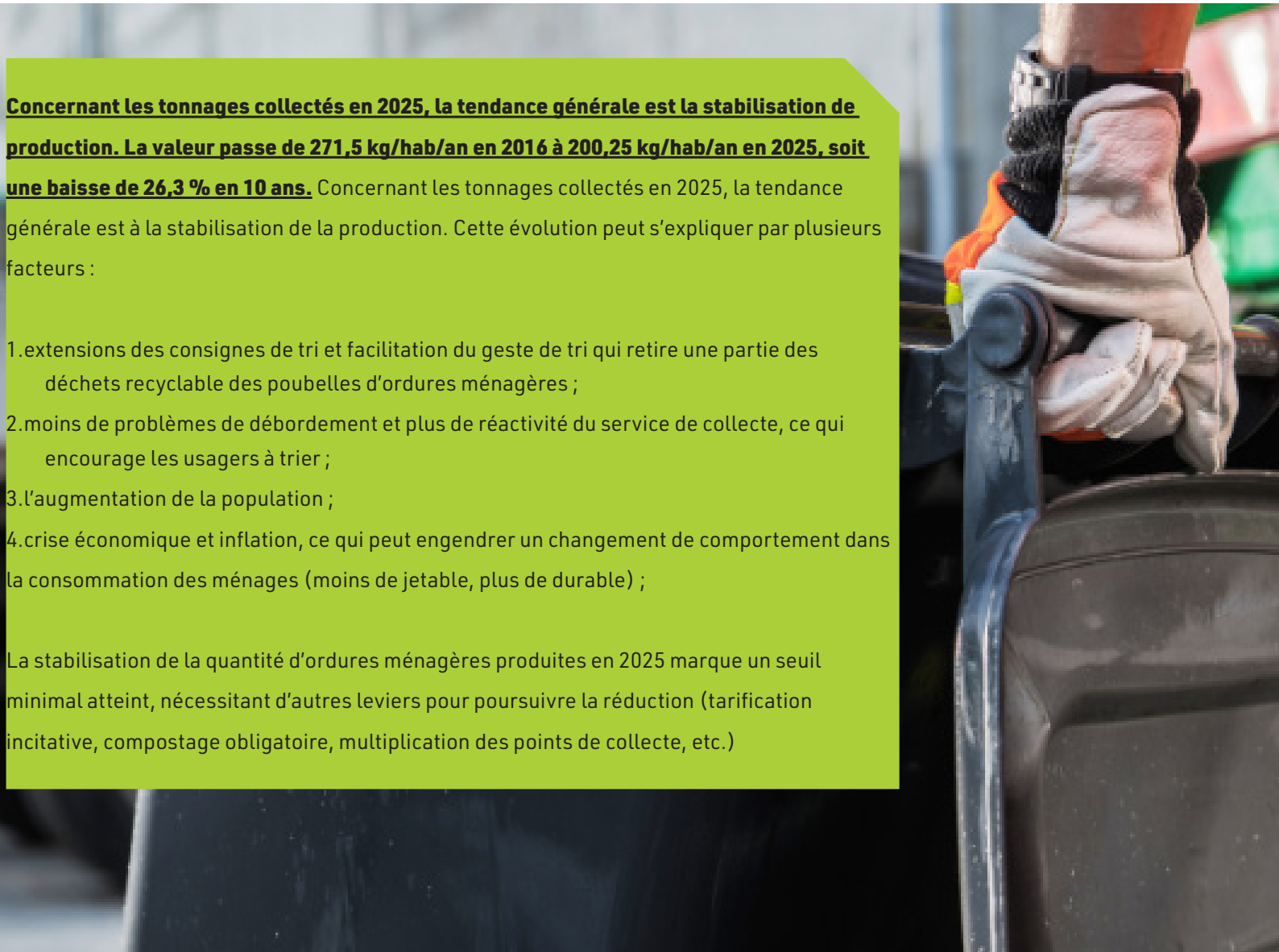

OMR COLLECTÉES EN PORTE À PORTE

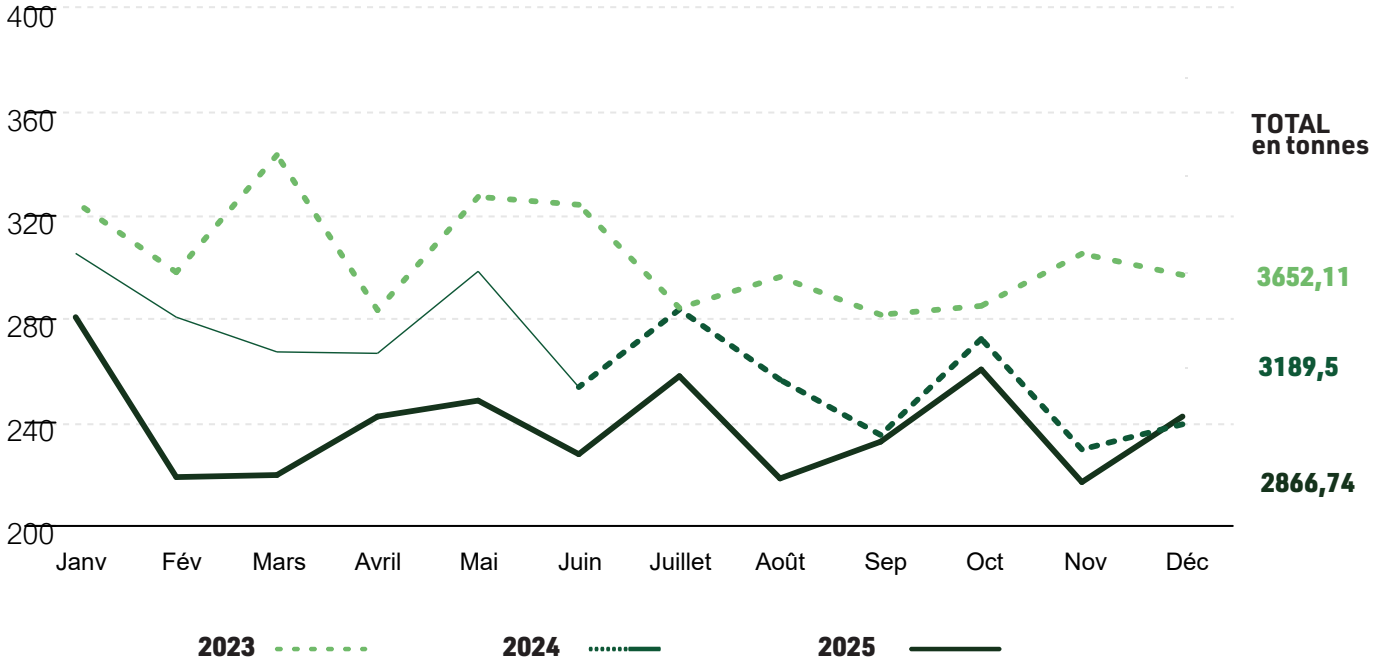

NOMBRE DE TONNES OMR COLLECTÉES PAR MOIS EN PORTE-À-PORTE

NOTA BENE

Au titre de la collecte des déchets assimilés des professionnels (artisans, commerçants, administrations, associations...), il n'existe pas d'identification séparée des tonnages pris en charge.

OMR COLLECTÉES EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Soit une variation du tonnage ramassé en conteneurs de +36,32% contre + 71,03 % par rapport à l'année 2024.

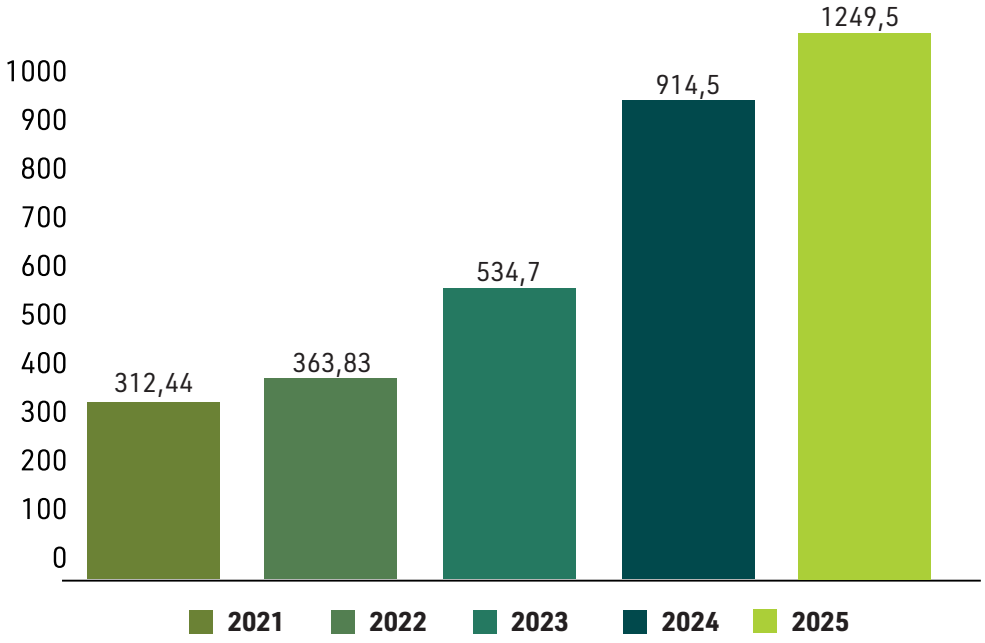

TONNAGE COLLECTÉ EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

BILAN DE LA COLLECTE TRI

BILAN GLOBAL DE LA COLLECTE DES CONTENANTS

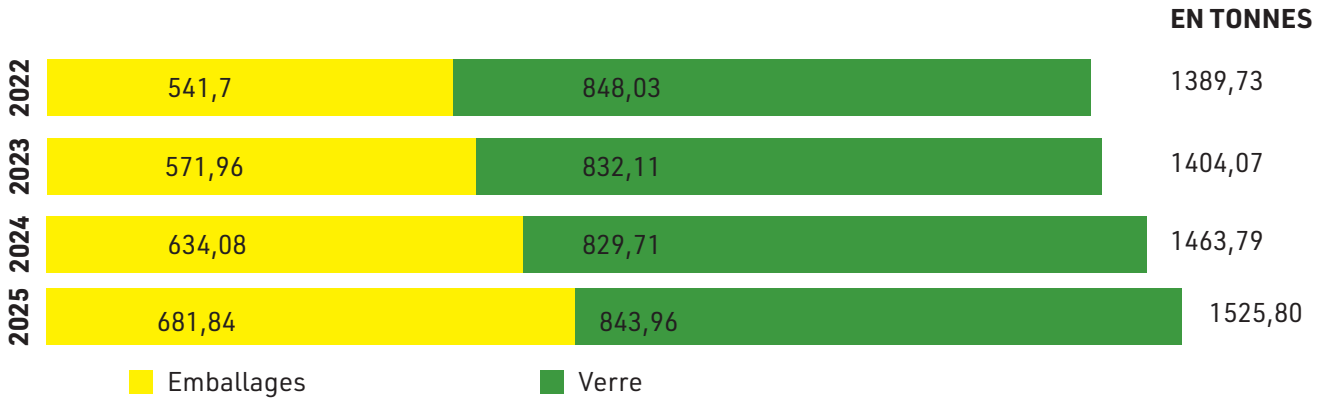

EVOLUTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

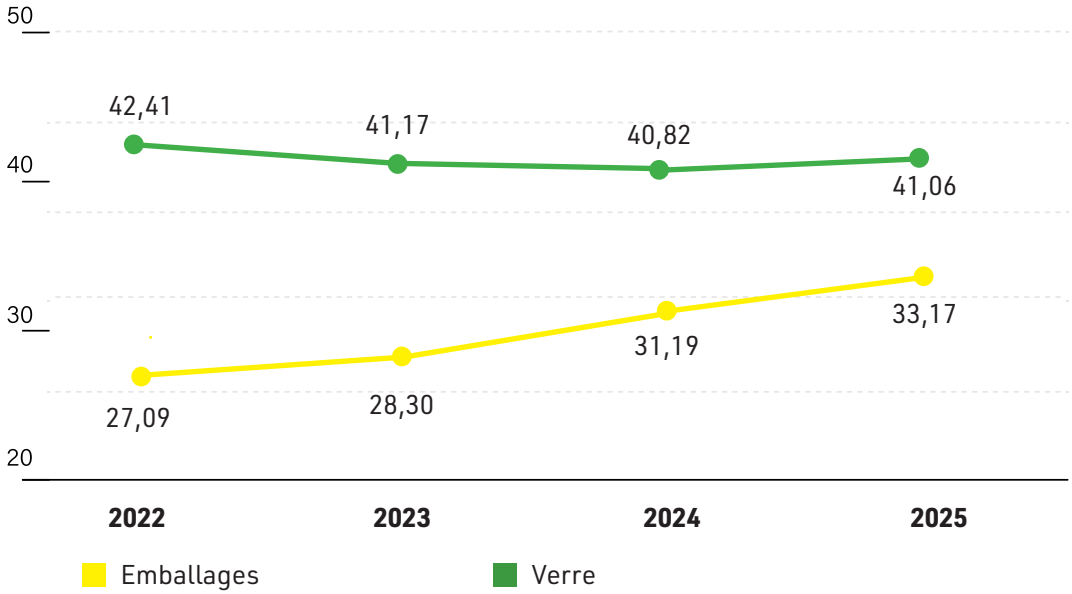

EVOLUTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN KG / HAB / AN

Où en sommes nous...?

Les objectifs promis avec la collecte des emballages en multi matériaux de + 4 kg / hab. / an (selon CITEO) sont atteints et dépassés ! (+6,08 Kg/an /hab par rapport à 2022)

Apres une stagnation du poids en kg / hab. / an entre les années 2022 et 2023, l'année 2024 a permis d'inverser la tendance en ramassant 62 tonnes d'emballages supplémentaires qu'en 2023. Cette tendance se confirme avec **47,76 tonnes d'emballages et +14.25 tonnes de verre ramassé en 2025**.

D'autre part, l'effet d'entraînement sur la collecte du verre a enfin eu lieu. Après une perte de 2,39 tonnes de verre entre 2023 et 2024, le tonnage total de verre ramassé remonte et revient à son niveau de 2022, malgré l'inflation et la perte de pouvoir d'achat des ménages.

BILAN COLLECTE CARTONS DES PROFESSIONNELS

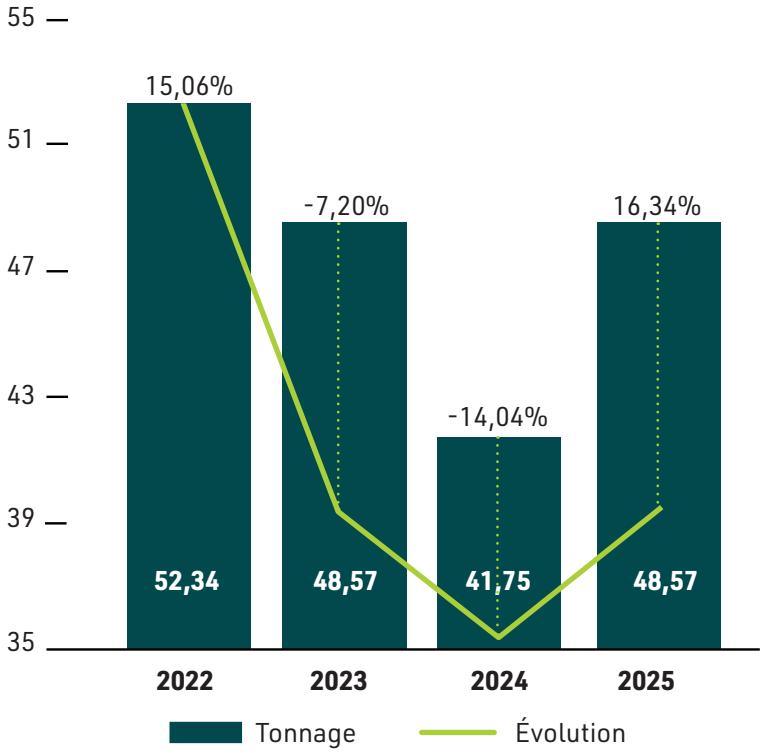

ÉVOLUTION DU TONNAGE DES CARTONS
DE PROFESSIONNELS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

On observe une augmentation du tonnage de + 16,34 % entre 2024 et 2025. Cette évolution du tonnage n'est pas corrélée avec l'intégration de la commune de Fillinges dans le dispositif de ramassage, puisqu'au 31/12/2025 aucun professionnel fillingeois n'a fait de demande.

Elle s'explique par :

- une reprise de la consommation et de la productivité des entreprises en début d'année 2025 ;
- assez peu de nouveaux contrats de redevance spéciale en 2025 ;
- une demande forte de la part des TPE et des commerçants qui n'ont souvent pas les moyens de se rendre dans une déchetterie.

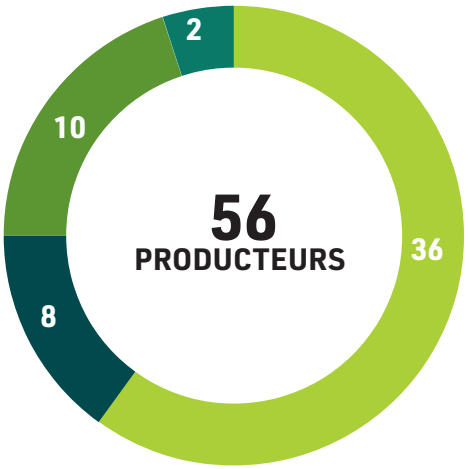

NOMBRE DE PRODUCTEURS DE CARTONS PAR COMMUNES

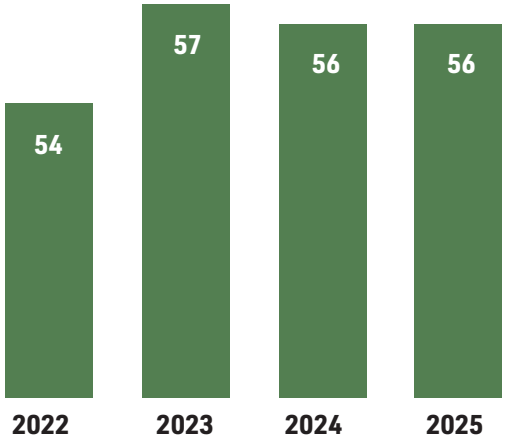

EVOLUTION DU NOMBRE DE PRODUCTEURS

COLLECTE DES TEXTILES-LINGES-CHAUSSURES (TLC) AVEC TRI-VALLÉES

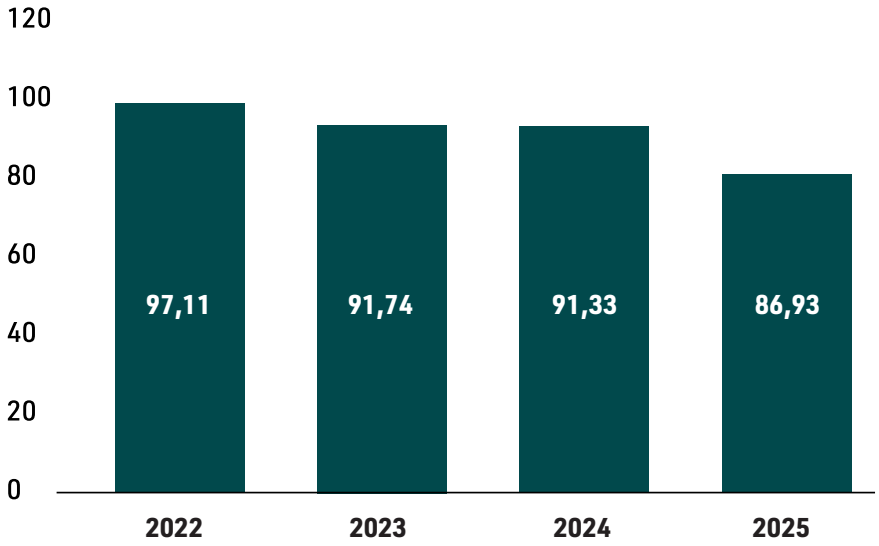

ÉVOLUTION DES TONNAGES DES TEXTILES-LINGES-CHAUSSURES



En 2025, les bornes textiles ont permis de collecter 86,93 tonnes de TLC. Soit une baisse de 4,4 tonnes par rapport à 2024, ce qui représente une diminution de 4,82 %.

La filière textile est en déséquilibre financier, en partie à cause des plateformes en ligne de revente comme Vinted. Les ressourceries ne vendent plus de produits, et les quantités de textiles mis sur le marché sont très importantes. Acheter du neuf à moindre coût est plus intéressant que d'acheter des vêtements d'occasion.

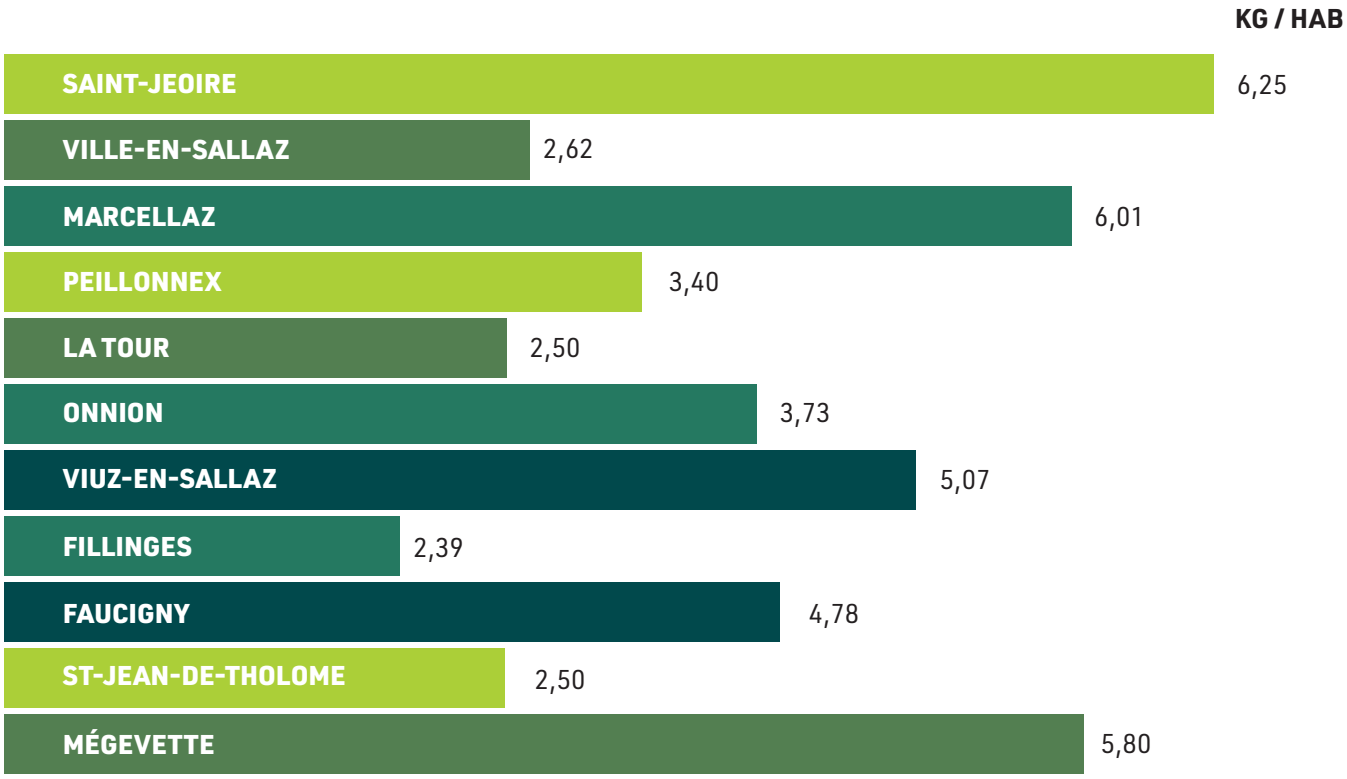

RÉPARTITION DE LA COLLECTE TEXTILE 2025 EN KG / HAB PAR COMMUNES



LES DÉCHETTERIES

Les déchetteries permettent la collecte et le tri des déchets lourds, volumineux ou spécifiques qui ne sont pas collectés en porte-à-porte. Les déchetteries intercommunales visent à recueillir les « déchets occasionnels des ménages » par opposition aux « ordures ménagères » collectées en porte-à-porte et ceux des professionnels.

LES DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES

La Communauté de communes des Quatre Rivières met à la disposition des habitants du territoire deux déchetteries.

Les déchetteries du territoire sont situées sur les communes :

- **de Saint-Jeoire**, zone d'activités La Pallud ;
- **de Viuz / Peillonnex**, zone d'activités des Tattes.

La déchetterie de Saint-Jeoire est un équipement récent, mis en service en juillet 2019 en remplacement de la déchetterie sur plateforme métallique qui était installée dans les locaux des services techniques de la commune de Saint-Jeoire.

La déchetterie de Viuz / Peillonnex a ouvert ses portes en novembre 2022 avec en parallèle la fermeture définitive de la déchetterie de Fillinges. Cette nouvelle déchetterie permet un accueil du public et des professionnels optimisés sur des quais situés en hauteurs. De plus, son emplacement au cœur du territoire des Quatre Rivières permet un accès facilité à une plus grande part de la population intercommunale.



ACCÈS À LA DÉCHETTERIE DE SAINT-JEOIRE



ACCÈS À LA DÉCHETTERIE DE VIUZ / PEILLONNEX

2 DÉCHETTERIES

55,54% DU TONNAGE TOTAL EST COLLECTÉ EN DÉCHETTERIES

7217,33 TONNES

351,12Kg / HABITANT

La quantité de déchets collectée en déchetteries représente 351,12 kg par habitant en 2025.

OPTIMISATION DE LA COLLECTE EN DÉCHETTERIE

La commuanuté de communes des Quatre Rivières possède des rouleaux compacteurs pour procéder à un compactage des bennes. Cela permet d'augmenter très nettement la capacité de remplissage des bennes, notamment pour les déchets verts, le carton, les incinérables, le bois, les encombrants et la ferraille...

LES DÉCHETS NON PRIS EN CHARGE

- Les ordures ménagères
- L'amiante
- Les bouteilles de gaz (pleines ou vide)
- Les extincteurs (pleins ou vides)
- Les médicaments et autres déchets de soins à risques infectieux
- Les boues de station d'épuration
- Les véhicules hors d'usage
- Les cadavres d'animaux
- Les munitions non explosées
- Les fusées de détresse et autres déchets pyrotechniques.

Amiante - Plastiques
Robinetterie - Plâtres fibreux

LES DÉCHETS PRIS EN CHARGE

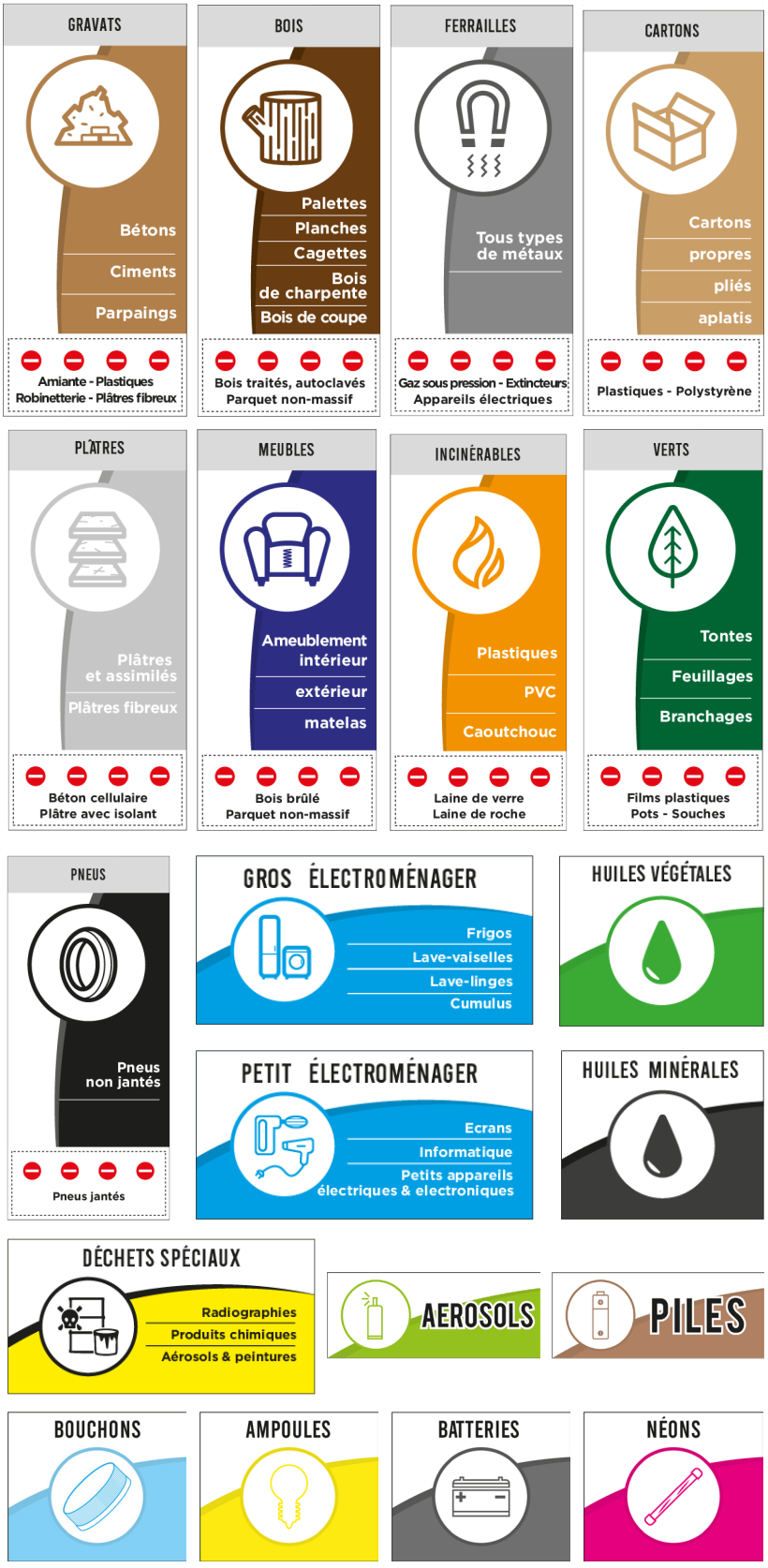

BILAN DES DÉCHETTERIES

TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHETTERIE

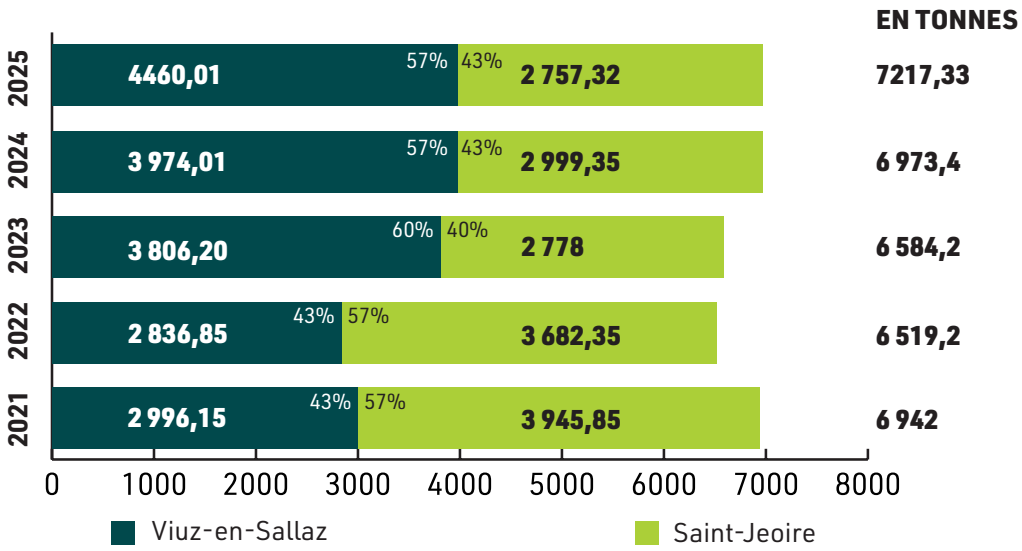

ÉVOLUTION DES TONNAGES PAR SITE ET PAR AN

Suite à l'ouverture de la nouvelle déchetterie de Saint-Jeoire, un changement s'était opéré dans les quantités déposées par site. La déchetterie de Saint-Jeoire était préférée par le public pour sa facilité d'utilisation (dépose au sol, moins d'attente, ...) par rapport à celle de Fillinges.

Cette tendance n'est plus valable depuis l'ouverture de la déchetterie de Viuz / Peillonnex, puisque 60 % des utilisateurs préfèrent cette déchetterie, située au centre du territoire des Quatre Rivières.

La quantité de déchets apportée en déchetterie par habitant présente une différence de + 8,06 kg / an / habitant entre les années 2024 et 2025.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le ratio était de 222 kg / habitant INSEE en 2022 – tonnages collectés dans les déchetteries publiques, déchets inertes et dangereux compris.

Source : Sindra, observatoire des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes - Synthèse Données 2022, Enquêtes 2023

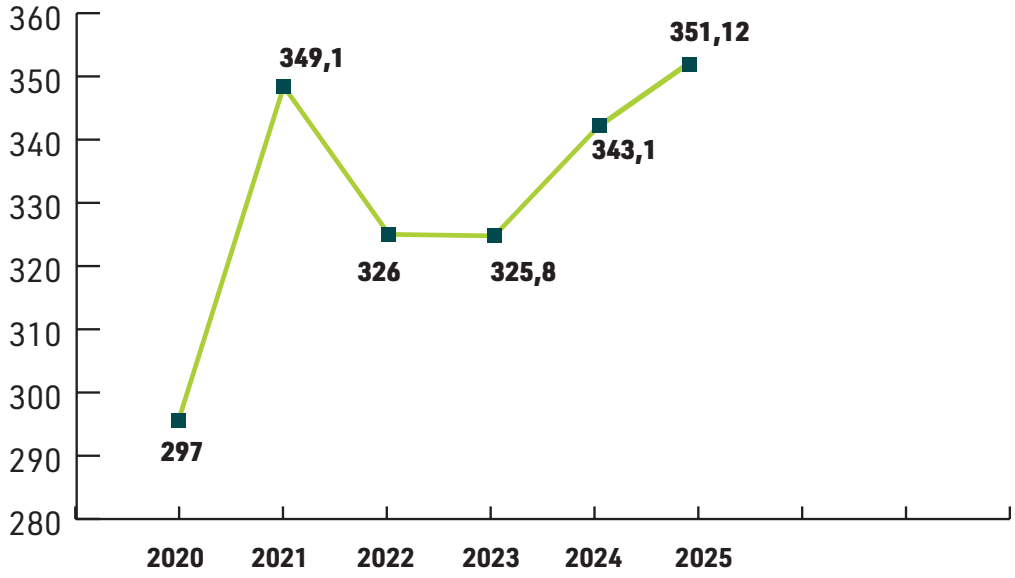

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ APPORTÉE EN DÉCHETTERIE EN KG / AN / HABITANT

Valeurs en tonnes	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024 - 2025
Mobilier	525,38	545,5	552,5	623,78	13%
D3E	192,18	216,39	229,131	249,74	9%
Néons et ampoules	1,36	0,83	1,069	0,95	-11%
Piles	2,57	2,89	2,648	3,56	34%
TOTAL	721,49	765,61	785,348	878,03	11,80%

MATIÈRES COLLECTÉES PAR LES ÉCO-ORGANISMES PAR TYPE DE DÉCHETS ET ÉVOLUTION

	Valeurs en tonnes	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
Valorisation matière	Gravats	1248,98	1323,09	1333,96	1317,94	-1%
	Bois	985,38	925,36	1022,02	1029,76	1%
	Ferraille	360,9	391,14	409,46	401,14	-2%
	Cartons	320,22	334,26	340,54	350,56	3%
	Plâtre	148,62	152,78	123,48	153,34	24%
	Huiles végétales	1,53	1,44	1,53	2,93	92%
Valorisation énergétique	Encombrants	673,14	679,6	715,84	766,18	7%
	Incinérables	463,26	441,12	428,24	483,32	13%
	Pneumatiques	67,12	89,2	92,1	102,24	11%
Traitement Physico-Chimique	DMS*	49,7	37,4	39,87	40,83	2%
	Batteries	6,48	9,68	11,78	12,8	9%
	Huiles minérales	10,39	13,32	12,33	14,34	16%
Compostage	Déchets verts	1462	1420,19	1657,22	1663,92	0%
TOTAL		5797,72	5818,58	6188,37	6339,3	+2,4%

* DMS : Déchet Ménager Spécial. peintures / vernis, aérosols, phytosanitaires, solvants non chlorés, solvants chlorés, acides, bases, produits non identifiés, radiographies, produits labo comburant, liquides incinérables

DÉCHETS PRIS EN CHARGE ET TONNAGES COLLECTÉS PAR TYPE DE DÉCHETS ET TYPE DE TRAITEMENT

Valeurs en tonnes	2023	2024	2025	Evolution 2024 - 2025
TOTAL ÉCO-ORGANISMES	721,49	785,35	878,03	+11,80%
TOTAL CC4R	5797,72	6188,37	6339,3	+2,4%
TOTAL DES MATIÈRES COLLECTÉES TOUTES CONFONDUES	6519,21	6973.37	7217,33	+3,5%

CONCLUSION DÉCHETS COLLECTÉS PAR TYPE DE PRISE EN CHARGE

FRÉQUENTATION DES SITES

Données fournies par la SPL 2D4R (haut de quai) :

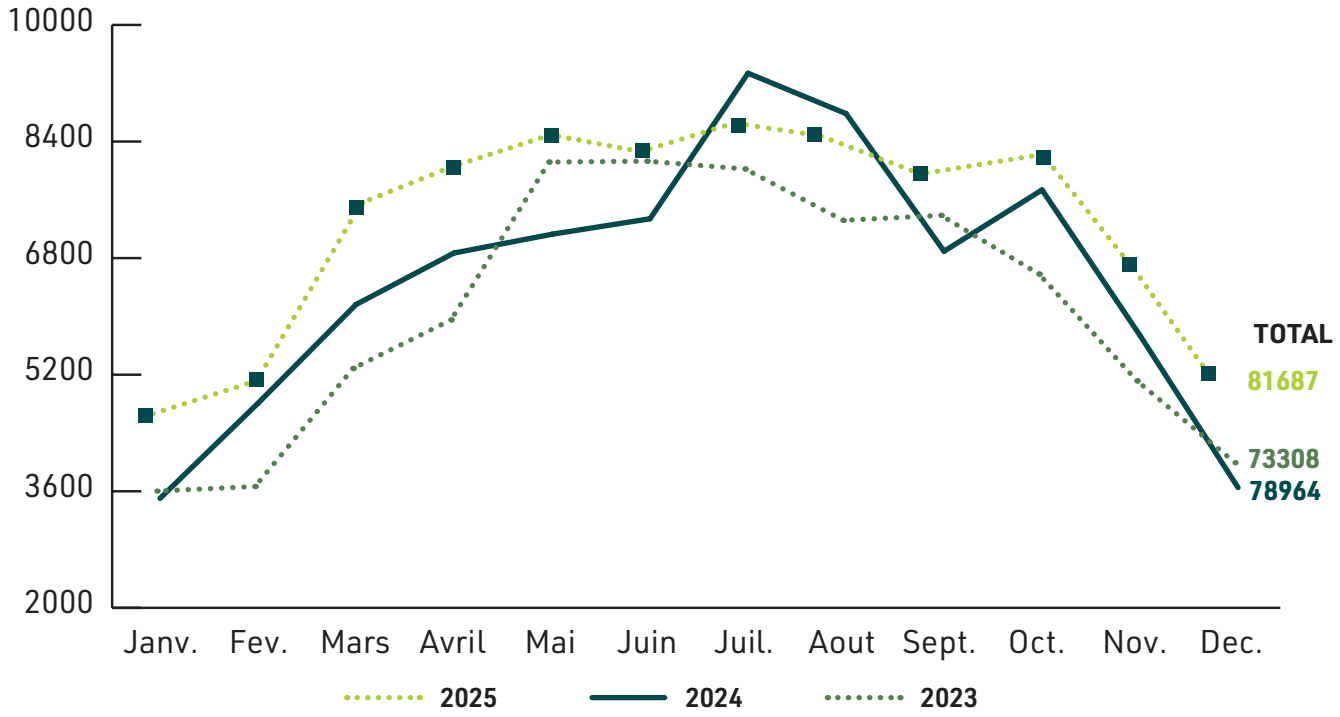

ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES DEUX DÉCHETTERIES EN NOMBRE DE PASSAGES PAR MOIS

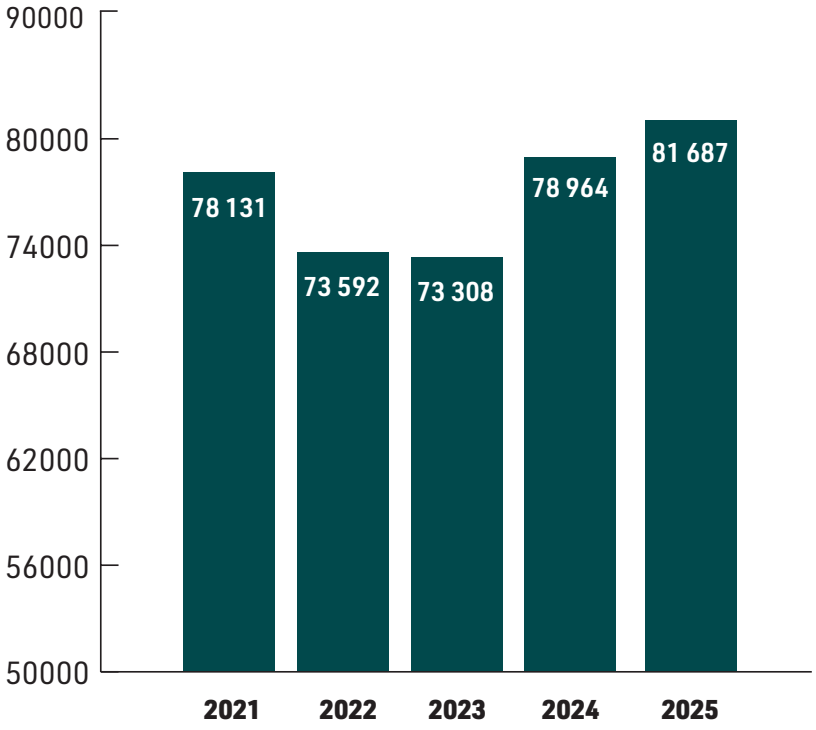

FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES EN NOMBRE DE VÉHICULES PAR AN

La saisonnalité des apports en déchetteries reste particulièrement marquée, avec des pics de fréquentation lors des mois d'avril et de mai, puis des mois de juillet et d'août. Des moyens humains supplémentaires sont parfois nécessaires lors de cette période pour faire face à l'afflux des passages (jusqu'à 500 véhicules par jour et par site) et aux congés des agents d'accueil.

On constate **une augmentation de 3,45 %** du nombre de passages sur les déchetteries au cours de l'année 2025 avec 2723 entrées supplémentaires par rapport à l'année 2024. Avec une hausse du tonnage global généré par les 2 déchetteries, la quantité de déchets apportée en kg / hab. / an augmente également : + 08,06 Kg par passage : 351,12 kg / hab. / an en 2025 contre 343,06 en 2024en 2024 contre 325,80 en 2023

LES ROTATIONS

Les rotations sont assurées par le prestataire Excoffier Recyclage.

	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024-2025
Cartons	141	103	94	102	9%
Ferraille	82	63	69	66	-4%
Incinérables	133	113	105	121	15%
Encombrants	151	127	130	135	4%
Déchets verts	409	296	322	319	-1%
Bois	275	201	221	238	8%
Pneumatiques	19	21	23	27	17%
Gravats	233	216	206	193	-6%
Plâtre	43	30	27	30	11%
TOTAL	1486	1170	1197	1231	2,8%

NOMBRE DE ROTATIONS PAR FLUX ET PAR ANNÉE, EN TONNE

Soit **une augmentation de 2,8 %** du nombre de rotations en un an. Malgré une augmentation du tonnage, cette augmentation des rotations est contenue grâce aux engins de manutention et de compaction des bennes.

En effet, ces derniers permettent aux gardiens de déplacer les bennes lorsqu'elles sont pleines, et d'écraser leurs contenus pour optimiser le poids chargé. De ce fait, les gardiens peuvent mieux anticiper les demandes de rotations en évitant de faire partir les bennes trop tôt pour éviter les débordements.

	2022	2023	2024	2025	Evolution 2023-2024
Cartons	2,271	3,245	3,623	3,437	-+5,1%
Ferraille	4,401	6,209	5,934	6,078	2,4%
Incinérables	3,483	3,904	4,078	3,994	-+2,1%
Encombrants	4,458	5,351	5,506	5,675	+3,1%
Déchets verts	3,575	4,798	5,147	5,216	+1,3%
Bois	3,583	4,604	4,625	4,327	-+6,4%
Pneumatiques	3,533	4,248	4,004	3,787	-5,4%
Gravats	5,36	6,125	6,476	6,829	+5,5%
Plâtre	3,456	5,093	4,573	5,111	11,8%

POIDS MOYEN DES BENNES PAR ANNÉE

De plus, le compactage plus rigoureux des bennes (jusqu'à 3 fois par jour) a largement contribué à augmenter le poids moyen des bennes évacuées. Cette performance est à comparer avec l'année 2022, avant l'arrivée des engins sur les 2 déchetteries.



APPORT DES PROFESSIONNELS

	NOMBRE D'USAGERS PROFESSIONNELS		TOTAL DES PASSAGES (EN NB)		TOTAL APPORTS (EN M3)		QUANTITÉ MOYENNE PAR PASSAGE (EN M3)	
SITE	**2024**	**2025**	**2024**	**2025**	**2024**	**2025**	**2024**	**2025**
VIUZ/PEILLONNEX	96	94	782	877	1065,23	1042,8	1,36	1,18
SAINT JEOIRE	75	75	451	591	589,60	651,5	1,31	1,1
TOTAL*	171	169	1233	1468	1655	1694,3	1,34	1,14

** La somme total ne correspond pas car certains professionnels utilisent les deux sites.*

Les apports des professionnels en déchetteries font l'objet de l'établissement d'un bon de dépôt, identifiant le volume apporté ainsi que le ou les deux flux majoritaires. Sur la base de ces bons et des registres de fréquentation fournis par les agents de la SPL 2D4R, les données suivantes ont été relevées.

Le nombre d'apports professionnels (1468 passages) comptabilisés en 2025 représente 1,80 % du nombre total de passages comptabilisés au cours de la même période (81 687 passages), contre 2,12 % en 2024.

Nos deux déchetteries particulièrement récentes permettent d'éviter les files d'attentes et de décharger facilement les gravats, les objets lourds et les encombrants. Grâce à ces avantages, on constate une augmentation du nombre de passages des véhicules professionnels qui utilisent le service. La météo a également pu jouer un rôle important, notamment sur les tonnages de déchets verts.

Un dispositif de pesée permet l'identification du tonnage apporté par les usagers particuliers ou professionnels. A ce jour, les apports des professionnels sont pesés à titre indicatif, et le tonnage des professionnels est inclus dans les tonnages globaux présentés précédemment.



L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE

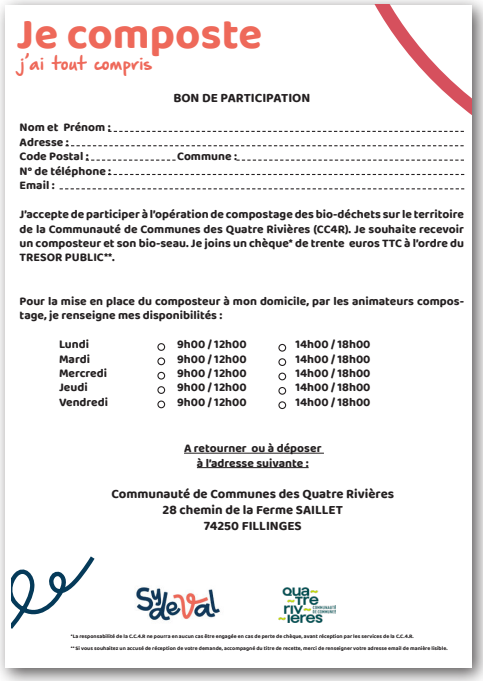

Je composte
j'ai tout compris

BON DE PARTICIPATION

Nom et Prénom : .....
Adresse : .....
Code Postal : ..... Commune : .....
N° de téléphone : .....
Email : .....

J'accepte de participer à l'opération de compostage des bio-déchets sur le territoire de la Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R). Je souhaite recevoir un composteur et son bio-seau. Je joins un chèque* de trente euros TTC à l'ordre du TRESOR PUBLIC**.

Pour la mise en place du composteur à mon domicile, par les animateurs compostage, je renseigne mes disponibilités :

Lundi	○ 9h00 / 12h00	○ 14h00 / 18h00
Mardi	○ 9h00 / 12h00	○ 14h00 / 18h00
Mercredi	○ 9h00 / 12h00	○ 14h00 / 18h00
Jeudi	○ 9h00 / 12h00	○ 14h00 / 18h00
Vendredi	○ 9h00 / 12h00	○ 14h00 / 18h00

A retourner ou à déposer à l'adresse suivante :

Communauté de Communes des Quatre Rivières
28 chemin de la Ferme SAILLET
74250 FILLINGES

*La responsabilité de la C.C.4.R ne pourra en aucun cas être engagée en cas de perte de chèque, avant réception par les services de la C.C.4.R.
**Si vous souhaitez un accusé de réception de votre demande, accompagné du titre de recette, merci de renseigner votre adresse email de manière lisible.

LES COMPOSTEURS

Depuis 2009, les particuliers résidants sur les communes adhérentes au Sydeval peuvent bénéficier de l'achat d'un composteur à moindre coût (30 €) en remplissant un bon de participation, disponible en téléchargement sur les sites de la Communauté de communes et du Sydeval.

En avril 2025, le syndicat de traitement à cessé cette distribution et les communautés de communes adhérentes l'ont reprise en main propre. La CC4R a donc constitué un stock de composteurs de 450 litres et de 800 litres. Les usagers peuvent toujours s'inscrire via un formulaire, puis une fois le paiement réceptionné, ils doivent se rendre en déchetterie ou à l'accueil des 4 rivières pour retirer le matériel. Un suivi plus détaillé sera fait dans le rapport d'activité de 2026.

Le Kit de compostage comprend :

- Un composteur en plastique de 450 litres (L = 79×79 cm, H = 105 cm) et son bio-seau de 10 litres,
- La livraison et l'installation du matériel à domicile,
- Des conseils d'utilisation donnés par l'animateur compostage,
- Un guide complet sur le compostage

Depuis le commencement de l'opération en 2009, le syndicat a distribué 1617 composteurs sur les onze communes.

COMMUNES	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL DEPUIS 2009	NBR DE LOGEMENTS (INSEE 2022)	POURCENTAGE DES FOYERS ÉQUIPÉS
FILLINGES	0	0	5	14	22	41	1373	1,38%
MARCELLAZ	2	3	9	2	4	107	387	26,61%
PEILLONNEX	1	3	2	1	5	160	507	30,57%
FAUCIGNY	1	0	0	6	6	85	273	28,94%
SAINT-JEAN DE THOLOME	1	3	3	14	5	129	498	24,90%
VIUZ-EN-SALLAZ	8	8	8	0	11	454	1574	28,14%
LA TOUR	1	1	1	2	6	101	343	27,70%
VILLE-EN-SALLAZ	1	0	1	4	6	86	269	29,74%
SAINT-JEOIRE	4	6	4	7	6	251	907	27,01%
ONNION	2	3	2	6	4	147	689	20,75%
MÉGEVETTE	0	0	1	0	4	56	429	12,12%
TOTAL	21	27	36	56	79	1617	7249	21,22%

NOMBRE DE COMPOSTEURS DISTIRBUÉS

LE TRAITEMENT



Le traitement des déchets, opéré par différents de nos prestataires, se distingue entre incinération et valorisation.

INCINÉRATION

Pour assurer sa compétence « incinération», l'intercommunalité adhère au syndicat de traitement du Sydeval, qui gère l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Marignier via un contrat de concession. En 2025, ont donc été incinérées à l'incinérateur de Marignier les 4 601 tonnes collectées en porte-à-porte, en PAV et dans les déchetteries (incinérables).
En 2025, l'usine d'incinération a traité pour les quatre Communautés de communes 32 829 tonnes, contre 32 577 tonnes en 2024, soit une augmentation de + 0,77%
En 2025, chaque tonne incinérée à l'UIOM de Marignier a couté 116,18 € TTC

En 2025, chaque tonne incinérée à l'UIOM de Marignier a couté 116,18 € TTC

VALORISATION DU TRI SÉLECTIF

La compétence tri-valorisation des emballages est exercée par représentation substitution de l'intercommunalité auprès du Sydeval. Le Sydeval met en œuvre cette compétence de la manière suivante :

- Il est responsable des contrats avec l'éco-organismes CITEO (depuis 2017) qui soutient la filière de tri et de valorisation du tri ;
- Les emballages sont acheminés directement sur le quai de transfert de la société Excoffier Recyclage situé à Marignier, titulaire du marché public de tri auprès du Sydeval. Excoffier réalise l'acheminement vers un centre de traitement agréé, la séparation des différents matériaux et l'enlèvement des refus de tri, grâce à sa chaîne de tri ;
- Le verre est acheminé directement par Trigenium, en charge de la collecte pour le compte de la Communauté de communes, sur la plateforme de transfert SDV Vottero à Vougy, puis pris en charge par O-I MANUFACTURING, dans le cadre de la contractualisation avec CITEO.

VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES

Hormis les incinérables de déchetteries, acheminés directement à l'UIOM de Marignier, et les déchets verts, acheminés directement sur la plateforme de compostage de Perrignier, tous les déchets collectés sur les déchetteries transitent par le centre de tri d'Excoffier Recyclage situé à Villy-le-Pelloux ou sur leurs autres sites d'implantation spécialisés (ex : gravats sur le site de Bonneville, ferraille sur le site de Groisy).

Après des opérations de tri / manutention, les déchets sont acheminés vers leurs filières finales de recyclage ou de traitement.

Des « fiches produits » sont disponibles auprès des services pour connaître les lieux et les modes de traitement, ainsi que le type de valorisation.

DÉCHET	LIEU(X) DE TRAITEMENT	MODE(S) DE TRAITEMENT	TYPE(S) DE VALORISATION	% DE VALORISATION MATIÈRE	% DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	% TOTAL AVEC REFUS
PLÂTRE	Placoplâtre (Chambéry)	Broyage	MATIÈRE	92%	5%	3%
GRAVATS	Excoffier Recyclage (Chêne en Semine)	Concassage/Souflage	MATIÈRE	99%	1%	
CARTONS	Saica El (Laveyron)	Réincorpation dans le procédé de création du carton	MATIÈRE	100%		
ENCOMBRANTS NON INCINÉRABLES	Excoffier Recyclage (Villy-le-Pelloux)/ UVE Locale(74)/Enfouissement(Satolas et Bonces)	Centre de tri haute performance/Valorisation en UVE/Enfouissement	MATIÈRE\ ENERGÉTIQUE\ ENFOUISSEMENT	10%	80%	10%
INCINÉRABLES	UIOM (Marignier)	Incinération	ÉNERGETIQUE	100%		
DÉCHETS VERTS	Compostière de Savoie (Perignier)	Biodégradation	COMPOSTAGE	100%		
BOIS	CFP à Corbenay et NORSKE SKOG à Golbey	Pannotier/Valorisation en chaufferie Bois	ÉNERGETIQUE/ MATIÈRE	40%	60%	
FERRAILLE	Excoffier recyclage (Groisy) et Acycléa (Saint Apollinaire)	Réincorpation dans le procédé de création du carton	MATIÈRE	100%		
PNEUMATIQUES	S-A-G-E environnement (Neschers)	Selon état des pneumatiques	RÉUTILISATION/ MATIÈRE/ ENERGÉTIQUE	Selon état des pneumatiques		
BATTERIES	Recylex (Arnas)	Neutralisation/Extraction/ Réincorporation	MATIÈRE/ ENERGÉTIQUE	85%	15%	
HUILES VÉGÉTALES	Trialp (Chambéry)	Réutilisation/Recyclage/ Méthanisation	BIOCARBURANT	100%		
HUILES MINÉRALES	Faure (Luzinay)	Régénération	RÉUTILISATION	100%		
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIFIQUES (DMS)						
PEINTURES, VERNIS, PATEUX	Excoffier Recyclage (Chêne en Semine)	Déconditionnement/ déferraillage/tri	MATIÈRE/ ÉNERGÉTIQUE	30%	70%	
ACIDES	Tredi (Salaize)	Incinération spécialisée	ÉNERGÉTIQUE	100%		
PRODUITS PHYTOSANITAIRES	Tredi (Salaize)	Incinération spécialisée	ÉNERGÉTIQUE	100%		
RADIOGRAPHIE	Tredi (Salaize)	Incinération spécialisée	ÉNERGÉTIQUE	100%		
AEROSOLS	Tredi (Salaize)	Incinération spécialisée	ÉNERGÉTIQUE	100%		
PRODUITS DE LABORATOIRE COMBURANT	Tredi (Salaize)	Incinération spécialisée	ÉNERGÉTIQUE	100%		
LIQUIDES INCINÉRABLES	Tredi (Salaize)	Incinération spécialisée	ÉNERGÉTIQUE	100%		
PRODUITS NON IDENTIFIÉS	Tredi (Salaize)	Incinération spécialisée	ÉNERGÉTIQUE	100%		



INDICATEURS FINANCIERS

La synthèse financière résume les dépenses réparties par centre de coûts (collecte, exploitation des déchetteries, traitement et investissement) et les recettes qui permettent de financer le service Déchets.

MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Pour rappel, comme expliqué dans les pages précédentes, les modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets sont en partie déléguées au travers de marchés publics, d'adhésion à des syndicats et de conventions.

Pour les conventions :

- Convention avec la SCOP Tri-Vallées le 25 octobre 2017, en vue de l'organisation de la collecte des textiles sur le territoire intercommunal et signature d'une convention avec l'éco-organisme Eco-TLC le 21 décembre 2017 en vue d'obtenir des soutiens pour cette collecte à compter de 2018 ;
- Convention avec COREPILE, pour la collecte et le traitement des piles et accumulateurs ;
- Convention avec l'association Bouchons 74 pour la collecte des bouchons, dans un but économique et social ;
- Convention avec ESR pour la collecte et le traitement des D3E en déchetteries, ainsi que les ampoules et les néons depuis début 2011 ;
- Convention avec Printerre pour la collecte et le recyclage des consommables d'impression en décembre 2020 ;
- Convention avec Valobat pour la prise en charge des coûts de traitement et de collecte du bois et du plâtres (déchets issus des produits et matériaux de construction du bâtiment) en septembre 2025
- Convention de prestation de services publics avec la SPL 2D4R pour la gestion du haut de quai des déchetteries et pour la collecte des ordures ménagères et assimilés.
- La commune de Fillinges quitte le Sivalor et rejoint le Sydeval de la Région de Cluses au 1er juillet 2022. Le territoire n'est plus décomposé en deux secteurs avec des collectes et un fonctionnement différencié ;
- Changement des noms des syndicats en fin d'année 2022. Le SIVOM de la région de Cluses devient le Sydeval et le Sidefage devient le Sivalor ;

Historique du marché de collecte des déchets ménagers – gestion de la crise avec Eco. Déchets :

- Au 1er janvier 2023, mise en place opérationnelle des extensions des consignes de tri à l'ensemble des plastiques d'emballages, et début de la collecte en multimatériaux (mélange des emballages plastiques, papiers, cartons et aluminium) ;
- Au 1er janvier 2023, début des prestations avec un nouveau prestataire ECO.DÉCHETS pour la collecte des ordures ménagères, des emballages et du verre. Ce changement inclut un changement des jours de ramassage pour les ordures ménagères en porte-à- porte ;
- En février 2023, livraison du premier Rollpack sur la déchetterie de Viuz / Peillonnex, puis livraison d'une seconde machine en juin 2023 sur la déchetterie de Saint-Jeoire. Les résultats se font ressentir dès les premiers mois d'utilisation ;
- 1er semestre 2023, de très nombreuses défaillances sont constatées auprès du prestataire de collecte ECO.DÉCHETS : manque de moyens humains et de moyens techniques qui génèrent énormément d'incidents de collecte. La situation se stabilise en juin 2023 ;
- Dernier trimestre 2023, une consultation est lancée pour trouver un exploitant pour la partie « bas de quai » des déchetteries intercommunales, puisque le marché en cours avec Excoffier Recyclage se termine au 31 décembre 2023
- 01 janvier 2024 – signature d'un avenant avec Ecodéchets pour augmenter le prix des prestations de 10% et paiement direct du sous-traitants TRIGENIUM
- 02 Mai 2024 - Placement de l'entreprise en procédure de redressement judiciaire, discussion avec les mandataires et les administrateurs et protocole d'accord transactionnel pour augmenter le prix des prestations de 40%
- 02 juillet 2024 – Première audience au tribunal du commerce – les premières discussions avec le juge du tribunal du commerce n'annoncent rien de bon, car pas de repreneur pour le marché des 4 Rivières
- 25 juillet 2024 - Seconde audience au tribunal de commerce qui prononce la liquidation de l'entreprise

au 31/07/2024

- 31 juillet 2024 – Dernière collecte Ecodéchets le mercredi, puis reprise en régie par la Communauté de commune le jeudi suivant.
- 2eme semestre 2024 : déploiement accéléré des points d'apports volontaire sur les 11 communes et arrêt du ramassage en PAP sur les communes de Mégevette et d'Onnion.

Historique des marchés :

- Marché public pour la collecte des emballages avec CSP (Chablais Service Propreté) qui démarre au 05 novembre 2024, valable 1 an renouvelable 1 fois.
- Marché public pour la collecte du verre avec Trigénium qui démarre au 05 novembre 2024, valable 1 an renouvelable 1 fois.
- Marché public pour la collecte des cartons des professionnels en bacs roulants avec le PAPREC Environnement (COVED) qui démarre au 01 janvier 2023, valable 1 an renouvelable 3 fois.
- Marché public pour l'exploitation du bas de quai des déchetteries intercommunales avec Excoffier Recyclage qui démarre au 01 janvier 2023, valable 1 an renouvelable 3 fois.
- Marché public pour l'acquisition de conteneurs divisé en 4 lots avec les entreprises SULO et ASTECH qui démarre au 25 novembre 2023, valable 1 an renouvelable 3 fois.
  - Lot 1 – SULO – acquisition de bacs roulants
  - Lot 2 – Astech – acquisition de conteneurs aériens
  - Lot 3 – SULO – acquisition de conteneurs semi-enterrés
  - Lot 4 – Astech – acquisition de conteneurs enterrés

MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

	Intitulé	Tiers	Montants
7212-711 Collecte en bacs roulants (PAP)	Carburants	Véhicules de la SPL	**51 880,33 €**
	Fournitures de petit équipement		**349,86 €**
	Habillement et vêtements de travail		**1 005,46 €**
	Contrats de prestations de services	COVED, CSP, 3BVI	**50 781,57 €**
	Locations immobilières	Dépôt St Jean	**4 560,00 €**
	Locations matériel roulant	3BVI, Serviloc, SEMAT	**81 470,43 €**
	Entretien et réparations sur terrains		**384,00 €**
	Entretien et réparations sur matériel roulant	SEMAT, B. Trucks, Pneumatiques	**33 362,94 €**
	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers		**720,00 €**
	Maintenance		**179,57 €**
	Frais de nettoyage des locaux	Lavage des camions	**8 970,00 €**
	Autres services extérieurs	Convoyages, Transports, Déplacements	**3 946,09 €**
	TOTAL		**237 610,25 €**

On vous explique tout sur les chiffres de la collecte en bacs roulants...

La collecte en PAP présente une structure de dépenses fortement dépendante des moyens matériels et logistiques mobilisés. La location des véhicules, le carburant et l'entretien constituent les principaux leviers financiers de cette activité. Une attention particulière devra donc être portée à l'optimisation du parc roulant, à la maîtrise des coûts de location et à la réduction des dépenses d'entretien, notamment dans le cadre de la montée en puissance de la collecte en points d'apport volontaire (PAV).

Cette évolution pourrait permettre, à terme, de réduire progressivement le poids financier de la collecte en PAP, sous réserve de prendre en compte les coûts supplémentaires liés à l'exploitation des équipements et des véhicules de collecte en grue.

	Intitulé	Tiers	Montants
7212-712 Collecte en grue	Energie - Electricité		563,06 €
	Fournitures de petit équipement		1 899,20 €
	Contrats de prestations de services -	COVED, Trigénium, CSP	452 980,82 €
	Locations immobilières	Dépôt à St-Jean de Tholome	9 120,00 €
	Autres locations mobilières		684,00 €
	Entretien et réparations sur terrains		188,46 €
	Entretien et réparations sur matériel roulant		713,94 €
	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	Barrières, pièces détachées...	9 887,83 €
	Autres services extérieurs	Levages, déplacements, lavages, marquages, grutages	5 757,00 €
	TOTAL		481 794,31 €

On vous explique tout sur les chiffres de la collecte en grue...

Ce poste est très largement dominé par les contrats de prestations de services, qui représentent 452 980,82 €, soit près de 94 % des dépenses de cette activité. Ces prestations constituent donc le principal facteur de coût de la collecte en grue. Le coût de la collecte en grue repose essentiellement sur le recours aux prestations extérieures. Il conviendra de suivre attentivement l'évolution de ces contrats et d'évaluer les possibilités d'optimisation liées à l'exploitation en régie de cette activité. La maîtrise des prestations externalisées constitue le principal levier de réduction des dépenses.

	Intitulé	Tiers	Montants
7212-713 Bas de quai	Contrats de prestations de services	Excoffier Recyclage	630 079,22 €
	Autres services extérieurs		240,00 €
	TOTAL		630 319,22 €

On vous explique tout sur les chiffres du bas de quai...

Le bas de quai constitue un poste de dépenses concentré sur un prestataire unique. La maîtrise budgétaire dépend principalement des conditions contractuelles, des tonnages pris en charge et de leur évolution. Un suivi régulier des tonnages et des coûts unitaires par flux constitue un outil essentiel pour identifier les éventuels leviers d'économie.

	Intitulé	Tiers	Montants
7212-714 SPL - haut de quai	Eau et assainissement		151,10 €
	Energie - Electricité		3 723,71 €
	Fournitures de petit équipement	Saillet Gaignard, Mr. Bricolage	6 643,67 €
	Fournitures administratives		156,00 €
	Contrats de prestations de services	Ortec dépollution	71 583,56 €
	Entretien et réparations sur matériel roulant	Packmat	4 874,68 €
	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	Espacs, Duvernay, Micasys, Packmat	10 379,76 €
	Maintenance		3 095,17 €
	Frais de télécommunications	Orange, internet	3 384,96 €
	Frais de nettoyage des locaux	Arti, Ortec	11 573,17 €
	Autres services extérieurs	SPL, déneigement, Précia Molen, Atelier Gevaux, Ortec, Venaison	598 843,10 €
	Titres annulés sur exercices antérieurs		267,46 €
	TOTAL		714 676,34 €

on vous explique tout sur les chiffres du haut-de quai...

Le principal poste de dépenses concerne les autres services extérieurs, avec 598 843,10 €, soit près de 83,8 % du total. Cette enveloppe regroupe notamment les prestations réalisées par la SPL, ainsi que différentes interventions et prestations annexes.
Le deuxième poste significatif concerne les contrats de prestations de services, avec 71 583,56 €, correspondant notamment aux interventions d'Ortec pour la dépollution suite a l'incendie de la déchetterie de Viuz / Peillonnex
Le haut de quai représente un poste de dépenses important, principalement lié aux prestations d'exploitation et aux interventions extérieures. Le recours à la SPL constitue une composante majeure de ces dépenses. Il apparaît donc essentiel de disposer d'un suivi précis des prestations réalisées, de leur coût et de leur évolution, afin de garantir une bonne maîtrise financière de l'exploitation des déchetteries.

	Intitulé	Tiers	Montants
7212-723 sydeval	Cotisation du SYDEVAL	Incinération des Déchets	573 090,10 €
	TOTAL		573 090,10 €

on vous explique tout sur les chiffres du sydeval...

La contribution au SYDEVAL constitue une dépense structurelle importante pour le service déchets, sur laquelle la collectivité dispose de peu de leviers directs à court terme. La réduction des tonnages destinés à l'incinération, notamment par l'amélioration du tri, le développement du compostage et la réduction des ordures ménagères résiduelles, demeure un levier essentiel pour limiter à terme cette charge financière.

MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES DU SERVICE

2025

2 637 490,22 €

Les dépenses annuelles de fonctionnement du service déchets présentées dans les tableaux ci-dessus s'élèvent à **2 637 490,22 €**.

La structure budgétaire met en évidence **trois postes majeurs** : l'exploitation des déchetteries, la collecte et le traitement des déchets. La maîtrise des dépenses devra donc s'appuyer sur une approche globale, associant l'optimisation des collectes, le suivi des coûts d'exploitation des déchetteries et la réduction des tonnages destinés au traitement.

MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE

	Intitulé	Tiers	Montants
720-701 travaux installation conteneurs	Autres agencements et aménagements	Terrassement et enrobés	**265 493,40 €**
	Autres immobilisations corporelles	Astech	**178 596,60 €**
	TOTAL		**444 090,00 €**

	Intitulé	Tiers	Montants
720-702 achat conteneurs	Autres agencements et aménagements	Geometres, etude sols	**25 151,94 €**
	Autres immobilisations corporelles	Quadria, Astech, Sulo	**290 243,18 €**
	Constructions		**863,81 €**
	Amort. autres		**609,00 €**
	TOTAL		**316 867,93 €**

	Intitulé	Tiers	Montants
720-703 déchetteries	Autres agencements et aménagements	Travaux divers	10 414,78 €
	Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	Etudes, MOE, architectes	19 753,27 €
	Autres constructions	Démolition quai gravaits St-Jeoire	23 431,20 €
	Matériel de téléphonie	Interphonie, badges et telecommandes	14 287,92 €
	Autres immobilisations corporelles	MOE Tunnel, cuves d'huiles, micasys	20 618,40 €
	TOTAL		**88 505,57 €**

	Intitulé	Tiers	Montants
720-704 pôle déchets	Autres immobilisations incorporelles	Covering camions	4 185,60 €
	Autres agencements et aménagements	Entretien terrain et coupe arbres	3 840,00 €
	Matériel roulant	UGAP Et SIRCTOM	908 679,89 €
	Autres immobilisations corporelles	Sygetrack	5 544,00 €
	Constructions (en cours)	MOE, Etudes, controles techniques, SPS	236 529,59 €
	TOTAL		**1 158 779,08 €**

MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE

2025 **+41,12 %**

2 008 242,58 €

2024 **+18,15 %**

1 423 068 €

2023

1 204 431 €

Les dépenses d'investissement consacrées au service déchets connaissent une augmentation importante et continue depuis 2023.

En 2023, les dépenses d'investissement s'élevaient à 1 204 431 €. Elles ont progressé de 18,15 % en 2024, pour atteindre 1 423 068 €. Cette dynamique s'est accentuée en 2025, avec un montant total de 2 008 242,58 €, soit une augmentation de 41,12 % par rapport à l'année précédente.

Sur l'ensemble de la période 2023-2025, les dépenses d'investissement ont ainsi augmenté de 66,73 %, représentant une progression de plus de 803 000 €.

Cette évolution traduit un **effort d'investissement important de la collectivité pour moderniser et adapter ses équipements aux besoins du service déchets**. Elle accompagne notamment les évolutions structurelles du service, le développement des points d'apport volontaire, le renouvellement des équipements de collecte et les projets d'aménagement des déchetteries.

En conclusion, la progression des dépenses d'investissement témoigne d'une volonté de la collectivité de poursuivre la modernisation de son service déchets et d'améliorer ses conditions d'exploitation. Ces investissements doivent permettre de disposer d'équipements plus performants et adaptés aux évolutions futures du service.

MONTANT ANNUEL GLOBAL DES RECETTES DU SERVICE

	Intitulé	Tiers	Montants
7212 collecte	Autres redevances et recettes diverses	Refashion, Relevé d'achats, Corepile	**46 855,89 €**
	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	Régie déchets	**66 111,06 €**
	Autres	Cartes et composteurs	**1 034,12 €**
	Remboursement de frais par des tiers	Remboursement doublon facture	**3 928,51 €**
	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	TEOM	**2 510 077,00 €**

	Intitulé	Tiers	Montants
7213 syndicats	Autres redevances et recettes diverses	Ecosystem	**17 340,70 €**
	Autres produits divers de gestion courante	SYDEVAL tri	**115 589,00 €**

2025

2 760 936,28 €

ÉQUILIBRE DÉPENSE / RECETTES

2025

ÉQUILIBRE DÉPENSES / RECETTES

+ 123 446 €

2024

ÉQUILIBRE DÉPENSES / RECETTES

+ 296 633 €

2023

ÉQUILIBRE DÉPENSES / RECETTES

+ 175 300 €

2022

ÉQUILIBRE DÉPENSES / RECETTES

- 86 251 €

L'évolution de l'équilibre entre les dépenses et les recettes du service déchets montre une situation excédentaire depuis 2023, après un déficit constaté en 2022.

En 2022, le service présentait en fonctionnement un déficit de 86 251 €. La situation s'est ensuite nettement améliorée en 2023, avec un excédent de 175 300 €, puis en 2024 avec un excédent de 296 633 €.

En 2025, l'excédent s'établit à 123 446 €, soit une diminution de 58,38 % par rapport à 2024. Cette baisse significative mérite d'être soulignée. Malgré un équilibre toujours positif, la marge financière du service s'est sensiblement réduite en 2025.

MONTANTS DES VERSEMENTS AU TITRE DES ADHÉSIONS AUX SYNDICATS

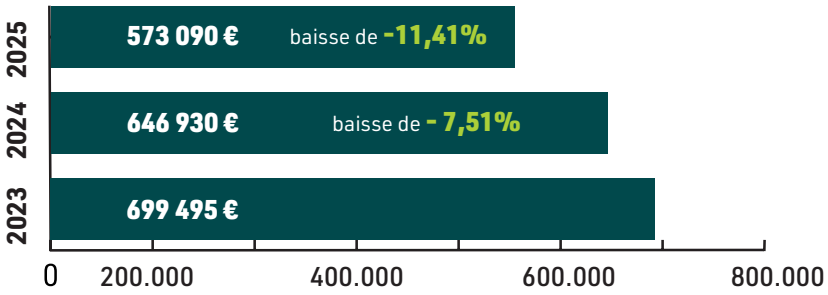

Les versements effectués au titre des adhésions aux syndicats de traitement connaissent une diminution régulière depuis 2023.

En 2023, le montant total des contributions **s'élevait à 699 495 €**. **Il est passé à 646 930 € en 2024**, soit une **baisse de 7,51 %**, **puis à 573 090 € en 2025**, représentant une nouvelle **diminution de 11,41 %**. Sur l'ensemble de la période 2023-2025, **les contributions ont ainsi diminué de 126 405 €**, soit **une baisse de 18,07 %**.

Cette évolution constitue un élément favorable pour les finances du service déchets. Elle traduit une diminution du montant des contributions syndicales, même si celle-ci doit être analysée au regard de l'évolution des tonnages pris en charge, des tarifs appliqués et des éventuelles modifications des modalités de facturation

La baisse des contributions représente une évolution positive pour le budget du service. Il conviendra néanmoins de vérifier qu'elle s'inscrit dans une tendance durable et qu'elle ne résulte pas uniquement d'évolutions ponctuelles des conditions de facturation.


Credit Photo : Julein RAMBAUD

MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC

TEOM (TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES)

Concomitamment à la prise de compétence, les élus communautaires ont instauré par délibération du 13/10/2014 la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'ensemble du territoire intercommunal.

Lors du transfert de la compétence déchets en 2015, le Conseil Communautaire avait fait le choix de la TEOM, au vu de la diversité des situations de chaque commune et dans un souci de réalité opérationnelle de la mise en place d'un financement de la compétence déchets pour l'ensemble des foyers du territoire et sur un principe de solidarité du financement de cette politique. Afin de tenir compte des spécificités de chaque commune, notamment concernant la question des bases et au financement historique de la compétence, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer des taux différents selon chaque partie du territoire afin que malgré des situations différentes, chacun finance de manière équivalente et le plus équitablement possible la gestion des déchets.

Communes	Bases	Taux 2025
Faucigny	956 559	**9,50 %**
Fillinges	5 231 821	**9,50 %**
Marcellaz	1 390507	**9,50 %**
Mégevette	728 433	**8,84 %**
Onnion	1 790 546	**8,84 %**
Peillonnex	1 875 890	**9,50 %**
Saint-Jean	1 418 651	**9,50 %**
Saint-Jeoire	3 656 233	**9,50 %**
La Tour	1 279 529	**9,50 %**
Ville-en-Sallaz	970 176	**9,50 %**
Viuz-en-Sallaz	6 348 458	**9,50 %**

Néanmoins, la règlementation impose de définir un taux unique sur le territoire intercommunal. Les services de l'Etat ont laissé une période de 10 ans afin que la Communauté de communes puisse mettre ce taux unique en place, soit d'ici fin 2024. Les taux sont votés annuellement, avant le 15 avril.

C'est pourquoi les élus communautaires ont fait le choix en 2021 d'entamer un lissage progressif des taux de TEOM (délibération 20210315_04) vers un taux unique de 10% pour 2024.

Les bons résultats financiers de 2023 ont permis aux élus de modifier cette délibération et de

viser un taux de TEOM unique pour toutes les communes de 9,5 % en 2024.

Les communes de Mégevette et d'Onnion font exception à cette règle. Elles profitent d'un zonage avec un taux de TEOM plus bas. Cette particularité se justifie puisque ces communes ne bénéficient pas de la collecte en porte-à-porte « classique ». Une grande majorité des habitants se déplacent vers des points d'apport volontaire pour déposer eux-mêmes les déchets dans des conteneurs prévus à cet effet.

Ce dispositif permet une économie sur le coût de collecte à l'échelle de la commune, il est ensuite transposé à travers un taux de TEOM préférentiel : 8,84 % en 2025.

D'après les bases foncières connues au moment du vote des taux (17 février 2025) et les taux votés, le montant total attendu était environ 2 459 069 €.

Une révision des bases fiscales a augmenté le produit perçu de + 48 118 €.



RECETTES DE LA TEOM PAR ANNÉE

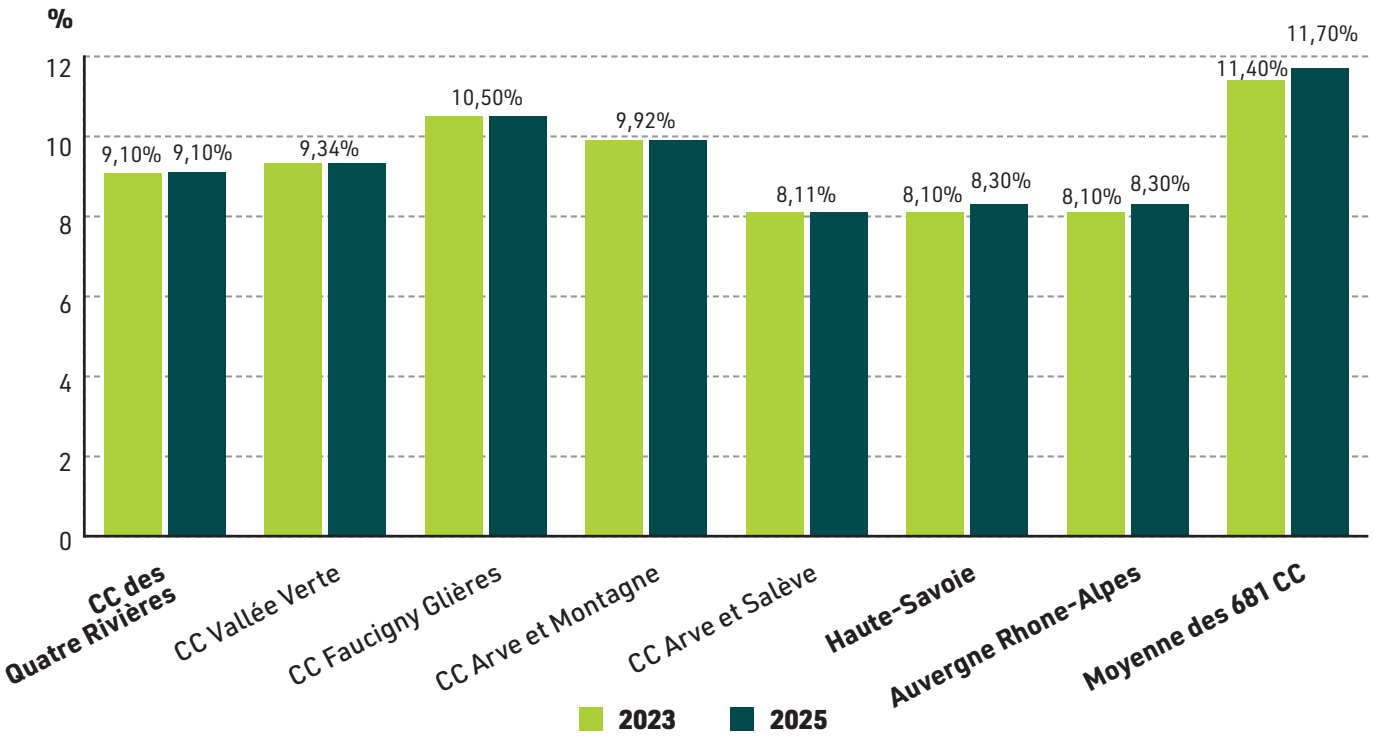

Source du diagramme : ADEME – Fiche diagnostic de la TEOM 2022

TAUX MOYENS TEOM 2022-2023

Comparatif des taux de TEOM de la Communauté de communes à l'échelle départementale, régionale et nationale.

MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DE LA REDEVANCE SPÉCIALE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ASSIMILÉS

Lorsque le service est financé par la TEOM, la loi prévoit l'institution de la redevance spéciale pour financer la prise en charge des déchets assimilés, sauf dans le cas d'une mise en place globale de la tarification incitative.

L'ensemble des modalités d'instauration et de fonctionnement de la redevance spéciale est défini par un règlement de redevance spéciale qui fait état des dispositions générales, des dispositions financières et des dispositions d'application de la redevance spéciale.

Depuis 2017, les tarifs sont fixés par :

• Une part fixe par redevable : 70€ (évaluée à 132 € initialement)

• Une part variable des ordures ménagères (OM) : 0,021 €/litre (soit 21€/m3)

• Une part variable des déchetteries : 14,44 €/m3

Un contrat est conclu entre la Communauté de communes des Quatre Rivières et chaque producteur de déchets assimilés recourant au service public d'élimination des déchets. La contractualisation a débuté en fin d'année 2016 et s'est poursuivie en 2025. Au 31 décembre 2025, 177 contrats entre la Communauté de communes des Quatre Rivières et des entreprises du territoire étaient signés et facturés.

Les factures éditées en novembre 2024 ont permis de facturer le montant suivant : 68 565 €, soit une baisse de - 3,82 % par rapport à 2023.

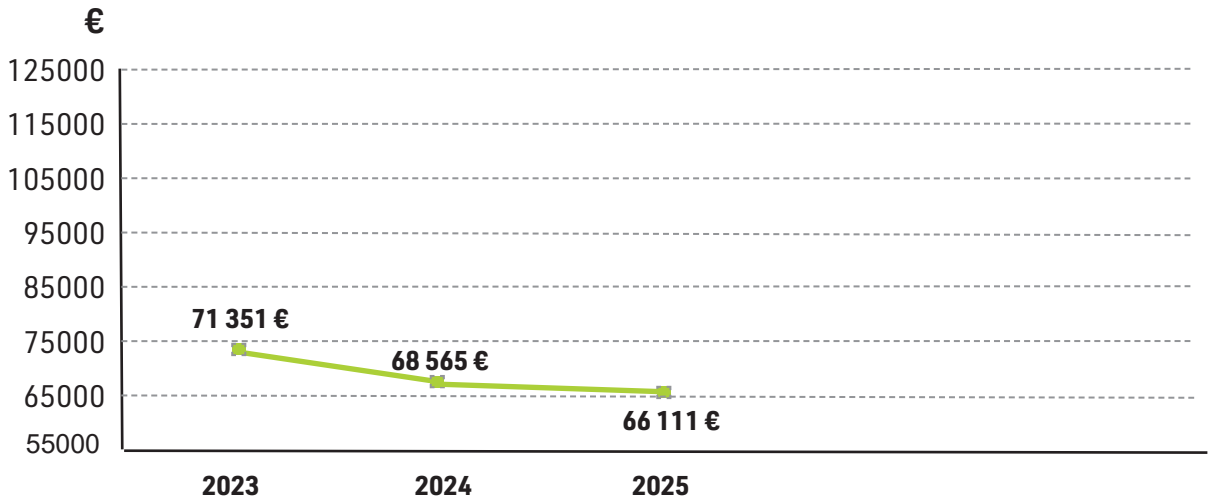

MONTANT FACTURÉ AUX ENTREPRISES (REDEVANCE SPÉCIALE)

La baisse exceptionnelle constatée entre 2020 et 2021 peut s'expliquer par le choix des élus du territoire de faire un geste financier envers professionnels impactés par la pandémie en 2020. Pour rappel, cette réduction a permis de réduire la part variable sur la production des ordures ménagères pour certains corps de métiers impactés fortement par la crise sanitaire (métiers de la restauration, hôtellerie, ...). La part dédiée aux ordures ménagères a été décomposée en deux :

• une part «collecte»

• une part «traitement»

La part «collecte» n'a pas été réduite du fait que le passage du véhicule devant les entreprises n'a jamais été interrompu. La part «traitement» a été réduite de 50 % suite à la fermeture des établissements pendant la crise.

En 2022, le rebond économique suite à la crise du COVID n'a pas eu lieu. En 2023, la crise économique et l'inflation ont durement impacté les ménages. On peut y trouver plusieurs explications :

• Les professionnels ont subi l'inflation et ont réalisé moins de chantiers ;

• Des entreprises ont fermé, ont été rachetées ou vendues ;

• L'hôpital départemental sur la commune de La Tour a résilié son contrat en août 2022 au profit d'une société privée ;

• Moins de suivi de la redevance spéciale de la part des services des Quatre Rivières, pas de recherche active de nouveaux redevables ;

• Les restaurateurs s'adaptent en faisant beaucoup moins de déchets (vente à emporter, moins de reste dans les assiettes, obligation du tri à la source) ;

• Des établissements se lancent dans la réduction des volumes de déchets via une collecte des recyclables ou la mise en place de composteurs.

MONTANT DES AIDES REÇUES DES ÉCO-ORGANISMES AGRÉÉS ECOSYSTEM / RÉCYLUM (ESR)

	TOTAL 2024	TOTAL 2025
Tonnes collectées et soutenues sur les 2 sites	229,131	249,74
MONTANT REVERSÉ	18 191,21 €	17 340,70 €

Dans le cadre des dispositifs de responsabilité élargie du producteur (REP), la collectivité bénéficie de soutiens financiers versés par les éco-organismes agréés, notamment Ecosystem / Récylum, pour la collecte et le recyclage de certains déchets.

Pour les deux déchetteries du territoire, le tonnage collecté et soutenu au titre de ce dispositif s'élève à 249,74 tonnes, pour un montant total reversé de 17 340,70 €.
Cela représente un soutien financier moyen d'environ 69,44 € par tonne collectée.

Ces aides constituent une recette complémentaire permettant de contribuer au financement du fonctionnement des déchetteries et à la prise en charge des déchets concernés par les filières de recyclage. Les soutiens financiers des éco-organismes participent à l'équilibre économique du service déchets et permettent de limiter la part des dépenses restant à la charge de la collectivité. Il est donc important de veiller à la bonne identification des flux concernés, au respect des conditions de collecte et de traçabilité, ainsi qu'à la transmission régulière des justificatifs nécessaires pour garantir le versement de l'ensemble des aides auxquelles la collectivité peut prétendre.

TONNES COLLECTÉES ET MONTANTS REVERSÉS SUR LES DEUX SITES

Au-delà de ces soutiens financiers, ESR prend en charge les coûts logistiques et de traitement de l'ensemble des D3E : Gros électroménagers froid et hors froid, petits appareils électriques, écrans, ampoules, néons.

Pour la collecte des DEA (Déchets d'Équipement d'Ameublement), la Communauté de communes dispose d'une convention avec l'éco-organisme Eco-Mobilier.

Ce contrat prévoit, en plus de la prise en charge opérationnelle des DEA collectés séparément sur les déchetteries et le versement des soutiens pour la collecte de ces tonnages, le versement de soutiens financiers forfaitaire pour les deux déchetteries.

Les montants perçus au titre de cette convention sont détaillés dans le tableau à droite.

	2025	Viuz-Peillonnex	Saint-Jeoire	SOMME
S1	Part forfaitaire	0 €	0 €	0 €
	Part variable	0 €		
S2	Part forfaitaire	0 €	0 €	0 €
	Part variable	0 €		
				0 €

RATTRAPAGE EN 2026



MONTANT DÉTAILLÉ DES RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA VALORISATION

La valorisation des matières collectées dans les deux déchetteries du territoire constitue une recette complémentaire pour le service déchets. Sur l'année 2025, les recettes issues de la revente des matières (cartons, ferraille et batteries) s'élèvent à 79 104,85 € TTC pour les deux sites.

La revente des matières collectées en déchetterie permet de valoriser financièrement une partie des déchets collectés et de contribuer directement à l'équilibre économique du service. Il convient toutefois de rappeler que ces recettes restent dépendantes des cours des matières premières (indices), des volumes collectés et des conditions de reprise proposées par les repreneurs.

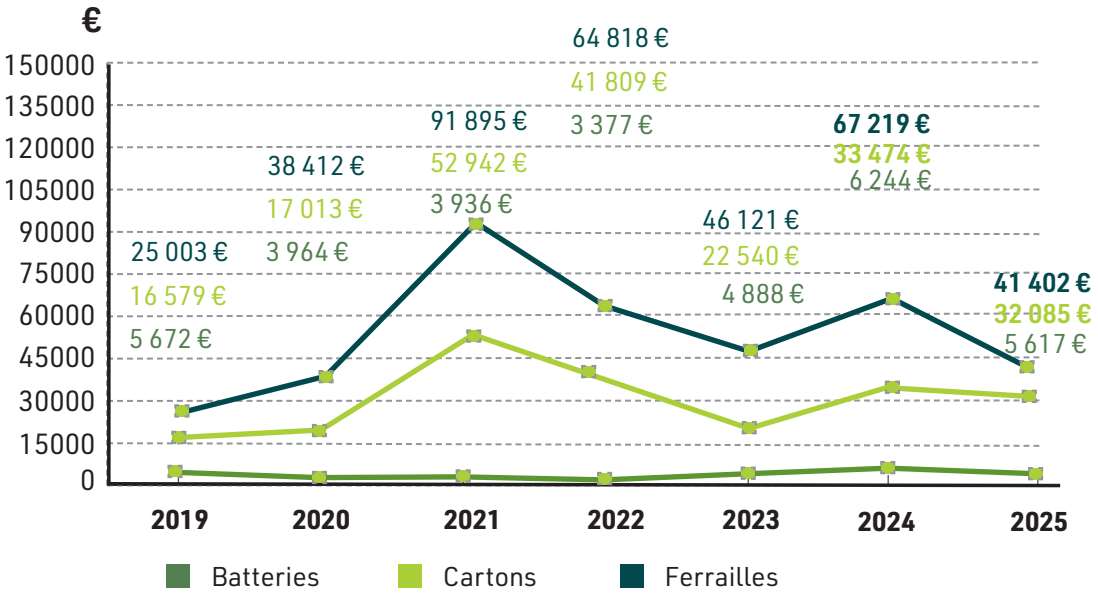

RECETTES DE VENTE DES MATIÈRES EN DÉCHETTERIES

MONTANTS DES RECETTES PERÇUES AU TITRE DES ADHÉSIONS AUX SYNDICATS

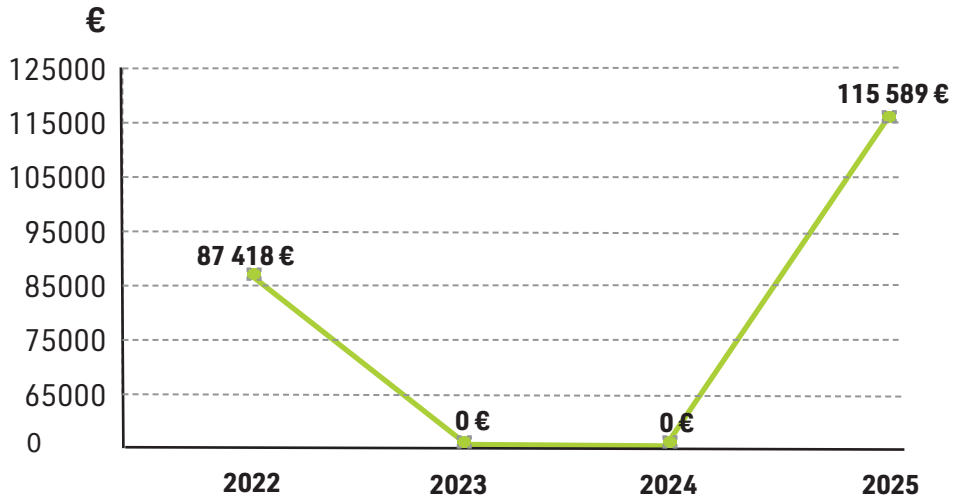

Les recettes perçues au titre des adhésions aux syndicats présentent une évolution particulière sur la période 2022-2025. En 2022, la collectivité avait perçu 87 418 €. Puis aucun versement n'a été enregistré en 2023 et 2024. En revanche, l'année 2025 marque une forte reprise de ces recettes, avec un montant de 115 589 €. Ce montant représente une recette supérieure de 32,1 % à celle enregistrée en 2022.

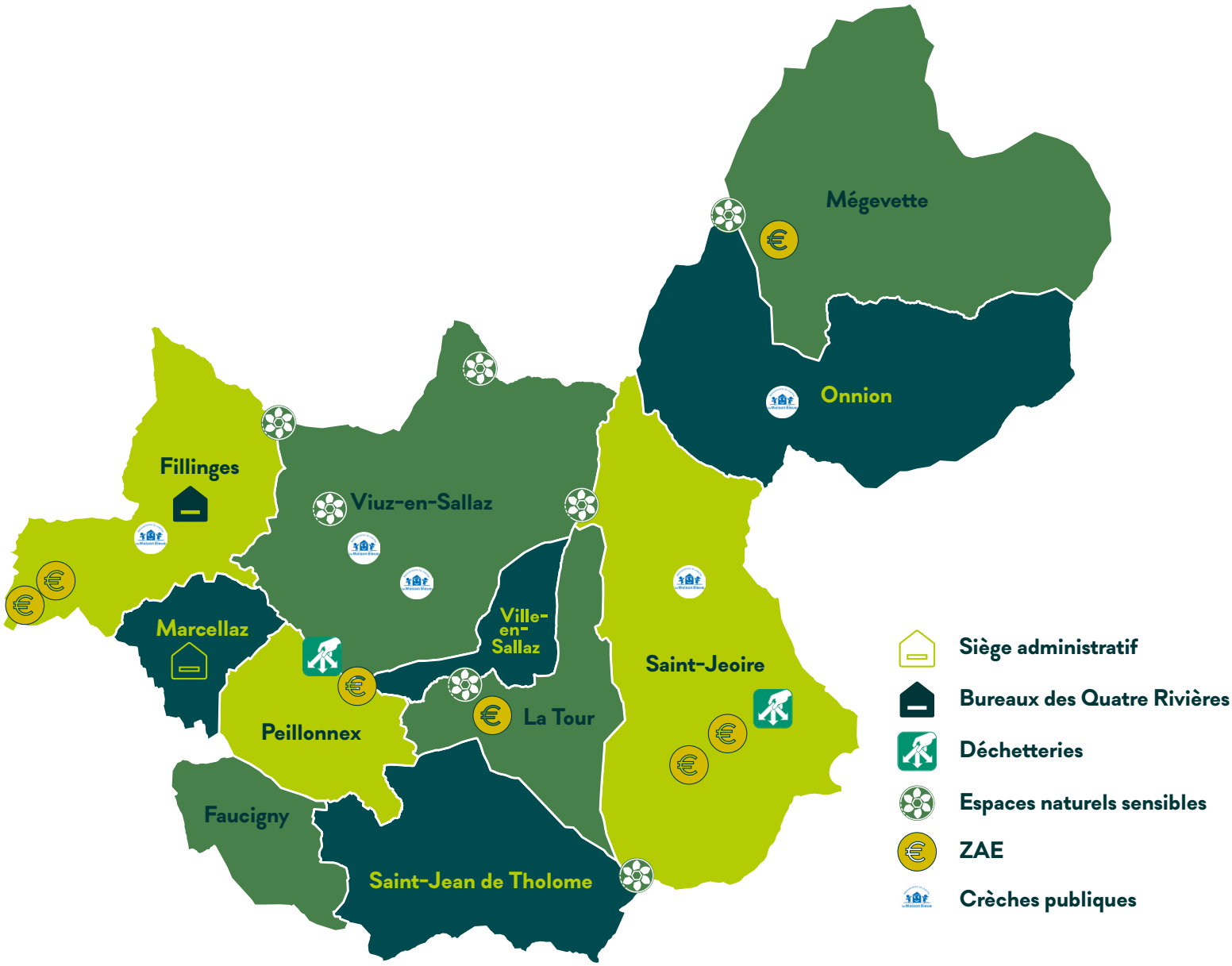
Mégevette
Onnion
Fillinges
Viuz-en-Sallaz
Marcellaz
Ville-
en-
Sallaz
Saint-Jeoire
Peillonnex
La Tour
Faucigny
Saint-Jean de Tholome
Siège administratif
Bureaux des Quatre Rivières
Déchetteries
Espaces naturels sensibles
ZAE
Crèches publiques

NOTES

NOTES

Pour en savoir +

Communauté de communes des Quatre Rivières

28 chemin de la Ferme Saillet
74250 Fillinges

04 50 31 46 95
secretariat@cc4r.fr
dechets@cc4r.fr

quatrerivieres.fr

Réalisation : Service communication - Jean N'ZI

Photos : Service communication des Quatre Rivières, Julien RAMBAUD, Grégoire. MONMIREL, Arnaud LESUEUR, Adobe Stock, Sydeval, Pexel, Flaticon, OpenStreetMap

Octobre 2026